

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**FÉLICITÉ ANGERS, dite LAURE CONAN
(1845-1924)**

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la
Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne ce personnage
historique :

- Félicité Angers, dite Laure Conan (1845-1924);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Félicité Angers, dite Laure Conan, est considérée comme étant la première femme d'expression francophone à avoir mené une carrière dans le domaine de la littérature au Québec et au Canada. Sa première nouvelle, *Un amour vrai*, paraît en feuilleton dans la *Revue de Montréal* en 1878 et en 1879. Félicité Angers adopte dès lors le pseudonyme de Laure Conan. Vivant dans une situation financière précaire, l'auteure choisit de gagner sa vie en écrivant. En 1882, elle publie en feuilleton son œuvre phare, *Angéline de Montbrun*, un roman psychologique précurseur, qui est imprimé en livre en 1884. À compter de ce moment, Laure Conan produit des œuvres littéraires à un rythme soutenu, dont *À l'œuvre et à l'épreuve* (1891), *L'oublié* (1902) et *La sève immortelle* (1925). L'auteure innove par ailleurs en campant des personnages féminins forts dans ses récits, une nouveauté pour la société patriarcale de l'époque. Si le récit intimiste caractérise le début et la fin de sa carrière, elle se distingue également dans le roman historique et le genre biographique, publiant de nombreuses biographies religieuses et plusieurs portraits de grandes figures historiques. Laure Conan entame aussi une carrière de journaliste dans les années 1890. Elle signe près de 200 articles dans plusieurs revues et journaux. Elle a reçu des distinctions prestigieuses pendant sa vie, telles que l'ordre des Palmes académiques du gouvernement français en 1898 et le prix Montyon de l'Académie française en 1903;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2021

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**ELIZABETH CARMICHAEL MONK
(1898 - 1980)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Elizabeth Carmichael Monk (4 août 1898 – 26 décembre 1980);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Elizabeth Carmichael Monk est une pionnière de l'accès des femmes québécoises à la profession juridique. Elle obtient son baccalauréat en droit civil de l'Université McGill en 1923 et devient membre du Barreau de la Nouvelle-Écosse en 1934, puisqu'elle ne peut pas être admise au Barreau du Québec. À son retour à Montréal, Elizabeth Monk travaille pour une firme d'avocats et s'implique dans le Club des Femmes Universitaires de Montréal, dont elle est présidente, et dans la Ligue des droits de la femme. En 1940, Elizabeth Monk devient l'une des premières femmes à siéger au conseil municipal de Montréal. En janvier 1942, elle devient l'une des deux premières femmes admises au Barreau du Québec, aux côtés de Suzanne Raymond Filion. Près d'une vingtaine d'années se seront ainsi écoulées entre la diplomation d'Elizabeth Monk et son admission à cet ordre professionnel. En 1955, elle est la première avocate du Québec à obtenir le titre de conseil en loi de la reine. Elle pratique le droit immobilier et commercial jusqu'à un âge avancé;

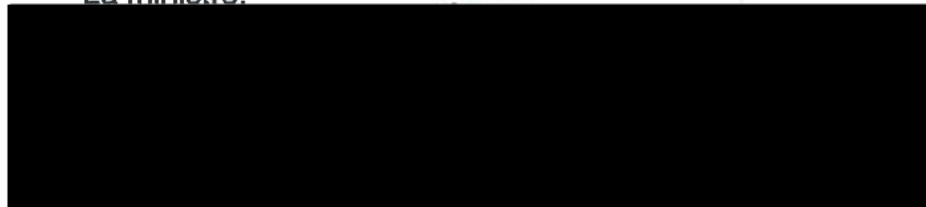
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2019

La ministre.



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**JUDITH JASMIN
(1916-1972)**

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Judith Jasmin (1916-1972);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Judith Jasmin est une figure marquante du journalisme. Après avoir été comédienne, critique de théâtre et réalisatrice d'émissions radiophoniques, elle entre comme journaliste au Service international de Radio-Canada en 1947. Elle passe à la télévision en 1952 et contribue à la naissance du premier service de reportages francophones du réseau d'État. Elle est notamment remarquée à la barre des émissions d'affaires publiques. À compter de 1957, elle devient grande reporter, effectue des entrevues avec des personnalités internationales et réalise des reportages sur des enjeux de société. En 1966, elle devient correspondante de Radio-Canada aux Nations Unies, puis en 1968, correspondante pour la radio de Radio-Canada à Washington. Pionnière du journalisme électronique, Judith Jasmin est la première femme québécoise et canadienne à faire des reportages politiques et internationaux et la première correspondante de Radio-Canada à l'étranger. Vedette de la télévision, elle est aussi une éveilleuse de consciences qui milite pour les droits des femmes et qui participe aux mouvements en faveur de la laïcité, de l'écologie, du pacifisme et de l'antiracisme. Sa carrière journalistique est couronnée de plusieurs honneurs, dont la plus haute distinction du journalisme québécois, le prix Olivar-Asselin, en 1972. Son nom étant associé à l'excellence journalistique, le prix Judith-Jasmin est créé en 1975 par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et est remis annuellement aux meilleurs reportages de la presse écrite et électronique. Judith Jasmin demeure une référence dans le monde de l'information.

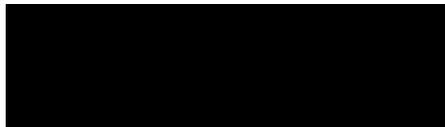
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2021

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**MARCELLE FERRON
(1924-2001)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la
Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Marcelle Ferron (1924-2001);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Marcelle Ferron est une de pionnière dans le domaine des arts au Québec. Elle est notamment l'une des premières femmes artistes visuelles québécoises à se consacrer complètement à son art et l'une des rares de sa génération dont l'œuvre rayonne, de son vivant, chez elle comme à l'international. Après sa formation, elle adhère aux principes esthétiques énoncés par Paul-Émile Borduas et les automatistes, qui revendiquent plus de liberté sociale, intellectuelle et artistique, et cosigne le manifeste *Refus global* en 1948. Au fil de sa carrière, elle déploie une peinture foncièrement abstraite qui fait appel à des techniques originales, notamment l'emploi de larges palettes à peindre chargées de plusieurs couleurs. Ses recherches picturales l'amènent ensuite au travail du verre. Elle réalise ainsi plusieurs verrières intégrées à l'architecture d'édifices publics, dont l'œuvre monumentale *Verre-écran* (1968) de la station de métro Champ-de-Mars à Montréal. Son travail en art public lui permet d'innover, notamment par le perfectionnement de techniques de fabrication et d'assemblage mieux adaptées au climat québécois. Artiste engagée et préoccupée de justice sociale, elle a pavé la voie à des générations de créatrices et créateurs grâce aux combats qu'elle a menés en faveur d'une meilleure reconnaissance du statut de l'artiste et pour une plus grande place de l'art dans l'espace public;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 9 août 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉSIGNATION
D'UN PERSONNAGE HISTORIQUE**

**JOSÉPHINE MARCHAND (DANDURAND)
(1861-1925)**

La ministre de la Culture et des Communications, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Joséphine Marchand (1861-1925), connue aussi sous le nom de Joséphine Dandurand;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

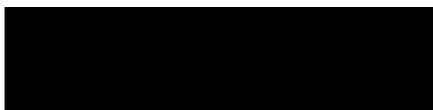
Joséphine Marchand est la fondatrice de la première revue féminine de langue française au Canada et la première éditrice d'une revue féminine au Québec. Engagée par ses écrits dans la défense de la langue française et l'émancipation intellectuelle des femmes, elle s'implique également pour la cause des femmes au sein d'associations, tant sur la scène québécoise que canadienne. Elle est aussi la fondatrice de l'Œuvre des livres gratuits, une organisation philanthropique qui a contribué à l'émergence de la lecture publique au Québec. À une époque où rares sont les femmes qui prennent la plume, ses publications nombreuses et variées et sa carrière de journaliste et de chroniqueuse en font une pionnière de l'édition et de la vie littéraire féminine au Québec;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 5 mars 2020

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**PAUL-ÉMILE BORDUAS
(1905-1960)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la
Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Paul-Émile Borduas (1905-1960);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Paul-Émile Borduas est un peintre et un intellectuel qui a profondément influencé le développement des arts visuels et l'évolution de la pensée du Québec moderne. Apprenti d'Ozias Leduc et formé à l'École des beaux-arts de Montréal, Borduas devient professeur de dessin et de décoration à l'École du meuble de Montréal en 1937. À partir du début des années 1940, notamment inspiré par les surréalistes et les écrits d'André Breton, il délaisse la figuration pour se consacrer à l'abstraction et aux fondements esthétiques de ce qui sera reconnu plus tard comme la peinture automatiste. Sa démarche inspire certains de ses élèves de l'École du meuble et d'autres jeunes artistes, intellectuels et intellectuelles du milieu montréalais. Ensemble, ils forment le groupe dit des « automatistes » à partir de 1941. En 1948, il écrit le texte principal du manifeste *Refus global*, cosigné par 15 autres membres des automatistes. Dans ce document phare, il remet en question l'orthodoxie sociale, intellectuelle et artistique de l'époque et fait appel à une société plus libre et ouverte sur le monde. Les idées qu'il a véhiculées dans ses écrits sont aujourd'hui reconnues comme précurseurs de la Révolution tranquille;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

- 2 -

Fait à Québec, ce 9 août 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

BERNARD LANDRY
(1937 - 2018)

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Bernard Landry (9 mars 1937 – 6 novembre 2018);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Bernard Landry est le 28^e premier ministre du Québec. Il a occupé cette fonction du 8 mars 2001 au 29 avril 2003;

Impliqué au sein du Parti québécois dès 1968, il a connu une longue carrière politique marquée par un engagement profond en faveur de l'accession du Québec à la souveraineté. Député à l'Assemblée nationale de 1976 à 1985 et de 1994 à 2005, il a dirigé plusieurs ministères à vocation économique dans les gouvernements de René Lévesque, de Pierre Marc Johnson, de Jacques Parizeau, puis de Lucien Bouchard. Il a contribué de façon significative au développement économique du Québec, notamment dans les domaines du commerce extérieur et des nouvelles technologies. C'est au cours de son mandat comme premier ministre que le gouvernement du Québec a conclu une entente historique avec les Cris pour le développement du territoire de la Baie-James, surnommée « la paix des braves »;

Il a également enseigné à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal de 1986 à 1994, puis de 2005 à 2018. Il s'est intéressé à la question du libre-échange, thème auquel il a consacré un ouvrage en 1987.

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 24 octobre 2019

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**PIERRE BOUCHER
(1622-1717)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Pierre Boucher (1622-1717);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Pierre Boucher, interprète, soldat et seigneur, est un des personnages les plus importants de l'histoire de la Nouvelle-France. Il a souvent joué un rôle déterminant dans la résolution de conflits, dans l'établissement de relations plus fructueuses avec la métropole et dans la ratification de divers traités de paix avec les Amérindiens. Arrivé à Québec, vraisemblablement en 1635, il vit en Huronie de 1637 à 1641 et apprend des langues amérindiennes. De retour à Québec, il agit à titre d'interprète et d'agent auprès des Amérindiens pour le gouverneur Charles Huault de Montmagny. Boucher accompagne le gouverneur dans ses expéditions chez les Iroquois et participe à des pourparlers de paix. Établi à Trois-Rivières à partir de 1645, il s'illustre dans la défense du bourg et est nommé gouverneur en 1654. Boucher est anobli par Louis XIV en 1661 et est dépêché à la cour du roi, par l'élite de la colonie, pour y plaider la cause de la Nouvelle-France, laquelle est alors dans un état précaire. Convaincu par le témoignage de Boucher, le roi place la Nouvelle-France sous sa protection en 1663 et prend des mesures permettant d'accroître son développement, comme l'envoi du régiment de Carignan-Salières, des Filles du roi et de l'intendant Jean Talon. En 1667, Boucher devient le premier seigneur des Îles-Percées, renommées Boucherville. Il met son fief en valeur selon ses propres préceptes, et Boucherville devient l'une des seigneuries les plus prospères et les mieux organisées de la colonie;

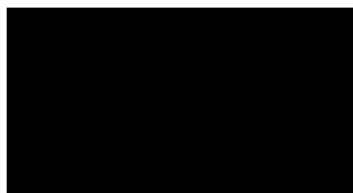
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 27 février 2017

Le ministre,

A large black rectangular redaction box covering the signature of the Minister.

LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**ANTOINE LABELLE
(1833-1891)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{ME} HÉLÈNE DAVID, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne ce personnage historique :

- Antoine Labelle (1833-1891) ;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Personnage marquant de l'histoire du Québec de la seconde moitié du XIXe siècle, Antoine Labelle est un prêtre catholique romain qui a été curé de la paroisse de Saint-Jérôme de 1868 à 1891. Bien connu sous le nom de curé Labelle, il est aussi surnommé le roi du Nord parce qu'il envisage d'endiguer le phénomène d'émigration des Canadiens français vers les États-Unis par leur établissement sur les territoires du nord du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, de Montréal jusqu'à Winnipeg. Principal artisan de la colonisation de la région des Laurentides et du développement de son réseau ferroviaire, il participe à la fondation d'une vingtaine de paroisses et à l'établissement de près de 5 000 habitants. Reconnu pour son rôle à l'échelle nationale, il effectue des missions gouvernementales en Europe et est sous-commissaire (sous-ministre) du Département de l'agriculture et de la colonisation de 1888 à 1890. Encore présent dans la mémoire collective, le curé Labelle est l'une des figures les plus populaires de son époque.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 15 janvier 2016

La ministre,



HÉLÈNE DAVID

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU
(1809-1866)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{ME} HÉLÈNE DAVID, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne ce personnage historique :

- François-Xavier Garneau (1809-1866);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Homme de lettres, notaire et greffier de la Ville de Québec, François-Xavier Garneau publie son œuvre majeure, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, en quatre tomes, de 1845 à 1852. Cela lui vaut d'être proclamé historien national. Par cet ouvrage historique, Garneau vise à rétablir la mémoire de ses compatriotes de langue et de religion, à défendre leurs droits politiques et à promouvoir la culture d'expression française. Il publie des versions révisées en 1852 et 1859, auxquelles s'ajoutent six autres rééditions au XIX^e et au XX^e siècle. Garneau est considéré comme le plus important auteur de la littérature québécoise de son époque et est reconnu comme le fondateur des sciences historiques au Québec.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 28 janvier 2016

La ministre,



HÉLÈNE DAVID

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**ALEXANDER TILLOCH GALT
 (1817-1893)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Alexander Tilloch Galt (1817-1893)

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Alexander Tilloch Galt est l'un des 36 Pères de la Confédération canadienne. Au cours des conférences qui ont mené à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, Galt a contribué à l'organisation des relations financières entre le pouvoir fédéral et les provinces et a été le représentant de la population angloprotestante du Canada-Est. Précédemment, Galt avait occupé plusieurs fonctions importantes au sein de la British American Land Company. Il s'était aussi impliqué dans la Compagnie du chemin à lisses du Saint-Laurent et de l'Atlantique, dont il était devenu le président en 1849. En 1850 et 1851, puis de 1853 à 1867, Galt a été député de Sherbrooke à l'Assemblée législative de la province du Canada. Il a par la suite été député de la circonscription de Sherbrooke à la Chambre des communes, de 1867 à 1872;

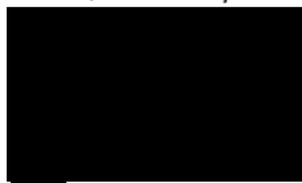
QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 1^{er} juillet 2017

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**GEORGES-ÉMILE LAPALME
(1907-1985)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Georges-Émile Lapalme (1907-1985);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Avocat, journaliste et homme politique, Georges-Émile Lapalme est considéré comme l'un des pères de la Révolution tranquille. D'abord vice-premier ministre et procureur général au sein du gouvernement de Jean Lesage, il devient, en 1961, le premier titulaire du ministère des Affaires culturelles, poste qu'il occupe jusqu'en 1964. Pendant ces années, il crée entre autres l'Office de la langue française, renforce les relations du Québec avec la France et mène plusieurs actions visant à soutenir les artistes, à développer les musées et les bibliothèques publiques, et à préserver le patrimoine. Plusieurs de ses initiatives seront poursuivies et bonifiées par ses successeurs à la tête du ministère des Affaires culturelles, devenu le ministère de la Culture et des Communications;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 1^{er} avril 2016

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

LOUIS HÉBERT ET MARIE ROLLET

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ces personnages historiques :

- Louis Hébert (vers 1575-1627)
- Marie Rollet (vers 1580-1649)

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Louis Hébert et Marie Rollet sont des figures emblématiques de l'histoire du Québec. Ils s'établissent à Québec, en Nouvelle-France, en 1617, avec leurs trois enfants, Anne, Guillemette et Guillaume. Louis Hébert est reconnu comme le premier colon de la Nouvelle-France, considérant qu'il est le premier Européen à tirer sa subsistance de ses terres, qu'il défriche et cultive. Il est aussi le premier titulaire de la fonction de procureur du roi et est reconnu comme le premier pharmacien et seigneur en Nouvelle-France. Son épouse, Marie Rollet, collabore à la culture du sol, est une soignante et enseigne aux Autochtones. Elle et sa famille font partie des quelques Français qui demeurent à Québec lorsque la cité est occupée par les Anglais entre 1629 et 1632. Louis Hébert et Marie Rollet ont une lignée importante en Amérique du Nord par leur fille Guillemette, mariée à Guillaume Couillard.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 14 juin 2017

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**MARIE GUYART, DITE MARIE DE L'INCARNATION
 (1599-1672)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation (1599-1672);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Fondatrice et première supérieure du monastère des Ursulines de Québec, Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, a jeté les bases de son ordre en Nouvelle-France. Elle figure aussi parmi les pionnières de l'enseignement féminin et a mis sur pied le premier établissement consacré à cette tâche en Amérique du Nord. Marie Guyart entre au noviciat des Ursulines de Tours en 1631. Elle prononce ses vœux en 1633 et prend le nom de Marie de l'Incarnation. En 1639, elle fait la rencontre de Marie-Madeleine de Chauvigny de La Peltrie, qui aspire à évangéliser et à instruire les Amérindiennes. Elle arrive à Québec le 1^{er} août 1639 avec M^{me} de La Peltrie et deux religieuses. Elle installe la communauté naissante dans une maison de la Basse-Ville et accueille des Amérindiennes et de jeunes Canadiennes. Marie de l'Incarnation prend une part active à la conception du premier monastère des Ursulines en 1642 et, après sa destruction par un incendie, elle supervise les travaux de construction du deuxième monastère. Pendant toutes les années qu'elle a passées à Québec, Marie de l'Incarnation assume tour à tour les fonctions de supérieure, d'assistante, de dépositaire et de maîtresse des novices au sein de sa communauté. Elle participe aussi au développement de la Nouvelle-France en conseillant les gouverneurs, les intendants et les notables relativement à certains problèmes séculiers;

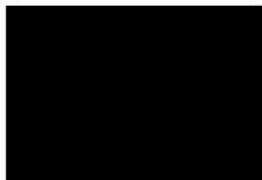
QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 27 avril 2017

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**ÉLODIE PARADIS
 (1840-1912)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Élodie Paradis (1840-1912), baptisée Alodie-Virginie Paradis, dite sœur Marie-de-Sainte-Léonie (ou sœur Marie-Léonie), mère Marie-Léonie, puis bienheureuse mère Marie-Léonie;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Élodie Paradis, mieux connue sous le nom de mère Marie-Léonie, est la fondatrice et la première supérieure de l'Institut des Petites Sœurs de la Sainte-Famille, une communauté de religieuses se consacrant au service domestique des collèges, des séminaires, des évêchés et des maisons de formation de prêtres. Élodie Paradis entre chez les Sœurs de Sainte-Croix en 1854 et prononce ses vœux en 1857. Elle reçoit le nom de sœur Marie-de-Sainte-Léonie et est communément appelée sœur Marie-Léonie. Elle œuvre dans la région de Montréal, aux États-Unis et au Nouveau-Brunswick. En 1874, elle est invitée par la Congrégation de Sainte-Croix à prendre en charge un groupe de sœurs qui assume les travaux domestiques au collège Saint-Joseph, au Nouveau-Brunswick. Le 31 mai 1880, elle y fonde l'Institut des Petites Sœurs de la Sainte-Famille et est appelée mère Marie-Léonie. Elle déménage la maison mère de sa communauté à Sherbrooke en 1895. L'année suivante, la communauté reçoit l'approbation canonique et prend rapidement de l'expansion dès ce moment. Mère Marie-Léonie envoie des sœurs pour assurer les services domestiques dans 42 maisons au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et aux États-Unis. À son décès, plus de 600 religieuses sont des Petites Sœurs de la Sainte-Famille;

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 20 décembre 2016

Le ministre,

A large black rectangular redaction box covers the signature of the Minister. The name 'LUC FORTIN' is printed in bold capital letters directly below the redaction.

LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉSIGNATION
D'UN PERSONNAGE HISTORIQUE**

**EMMA LAJEUNESSE, dite EMMA ALBANI
(1847-1930)**

La ministre de la Culture et des Communications, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Emma Lajeunesse (1847-1930), dite Emma Albani;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

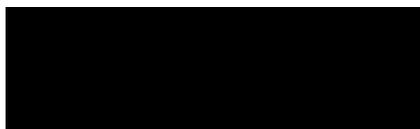
Considérée comme la première cantatrice provenant du Québec à atteindre une renommée internationale, Emma Albani est l'une des sopranos les plus célèbres du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Reconnue par le milieu musical mondial, tant pour l'opéra et l'oratorio qu'en récital, sa carrière d'une quarantaine d'années est marquée par plus de 40 rôles et d'ambitieuses tournées sur plusieurs continents. Collaborant avec d'éminents compositeurs de son époque, cette cantatrice émérite ouvre la voie à de nombreux chanteurs canadiens en étant la première à se produire sur les grandes scènes lyriques du monde. En 1890, elle devient la première Canadienne française à brûler les planches du Metropolitan Opera à New York;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 5 mars 2020

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**ROBERTINE BARRY, dite FRANÇOISE
 (1863-1910)**

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la
Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne ce personnage
 historique :

- Robertine Barry, dite Françoise (1863-1910);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Figure de proue du féminisme du tournant du XX^e siècle, Robertine Barry est réputée pour être la première femme à vivre du métier de journaliste au Québec. Elle fait ses premières armes dans ce domaine en collaborant au journal étudiant du couvent des Ursulines de Québec. Après avoir publié quelques articles et contes dans les pages du journal libéral *La Patrie*, elle est engagée en 1891 par le directeur Honoré Beaugrand pour rédiger une chronique hebdomadaire. Signée sous le pseudonyme de Françoise, cette « Chronique du lundi » paraît du 21 septembre 1891 au 5 mars 1900. Robertine Barry connaît beaucoup de succès grâce à ses chroniques et à ses autres articles. Devenue une personnalité en vue, elle est fréquemment sollicitée pour donner des conférences. En 1899, elle est d'ailleurs la première femme conférencière invitée de l'Institut canadien de Québec. L'année suivante, elle est nommée représentante des Canadiennes à l'Exposition universelle de Paris et participe alors au Congrès international des femmes. Elle collabore activement à la création de la Canadian Women's Press Club en 1904 et à la fondation de la première association féministe canadienne-française, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, en 1907. Elle est aussi la fondatrice du *Journal de Françoise*, une revue bimensuelle publiée de 1902 à 1909. Défiant les idées reçues, elle a entre autres réclamé, pendant toute sa vie, davantage de droits pour les femmes, dont celui de s'instruire et de participer à la vie civique, et de meilleures conditions de vie et de travail pour les moins nantis de la société. De 1984 à 2000, l'Institut canadien de recherches sur les femmes a décerné chaque année le prix

- 2 -

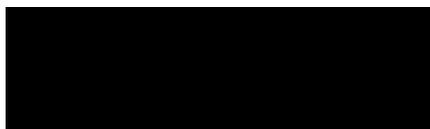
Robertine-Barry pour récompenser le meilleur article portant sur la condition féminine;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2021

La ministre,

A solid black rectangular box redacting the signature of the minister.

NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**PARUTION DU ROMAN *L'AVALÉE DES AVALÉS*
 DE RÉJEAN DUCHARME**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne cet événement historique :

- La parution du roman *L'avalée des avalés* de Réjean Ducharme;

Que cette désignation repose sur les motifs suivants :

La parution du roman *L'avalée des avalés*, le 16 septembre 1966, est un événement important dans l'histoire de la littérature québécoise. Écrit par Réjean Ducharme, le roman est édité dans la collection Blanche de la maison Gallimard, à Paris. Dès sa sortie, le roman connaît un important succès en France et au Québec. Il est notamment encensé par des critiques et des écrivains renommés qui relèvent son caractère novateur et la richesse de son écriture. Il est réédité à deux reprises au cours des deux mois qui suivent son apparition en librairie. Il est aussi traduit en anglais, en espagnol, en allemand et dans une langue scandinave. En 1967, les éditions du Bélier, une maison québécoise, publie le roman en format de poche;

La parution de *L'avalée des avalés* soulève des questionnements qui ajoutent à l'intérêt du public pour le livre. La publication chez un prestigieux éditeur français d'un premier roman de cette qualité par un auteur québécois de 24 ans, jusque-là inconnu du monde littéraire, surprend. Devant la volonté de l'auteur de préserver l'anonymat, certains suspecteront un canular, ce qui donnera naissance à l'Affaire Ducharme;

En 1966 et 1967, le roman de Ducharme est consacré par plusieurs prix littéraires. L'œuvre remporte le Prix du Gouverneur général dans la catégorie poésie ou théâtre de langue française et le Prix

- 2 -

du roman au concours littéraire de la province de Québec. L'œuvre est également finaliste pour l'obtention du prix Goncourt;

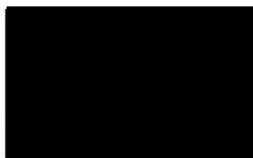
De nos jours, *L'avalée des avalés* est un classique de la littérature au Québec et dans la francophonie internationale. Le roman est un emblème de l'effervescence de la littérature québécoise de la décennie 1960; il a influencé plusieurs lecteurs et écrivains;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 12 août 2016

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**BANQUET DE LA FÊTE DE LA
 SAINT-JEAN-BAPTISTE DE 1834
 (24 JUIN 1834)**

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il désigne cet événement historique :

- Le banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste de 1834 (24 juin 1834), acte fondateur de la fête nationale du Québec;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le premier banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste est tenu à Montréal, le 24 juin 1834, dans le jardin de la propriété de l'avocat Jean-François-Marie-Joseph MacDonell. La Saint-Jean-Baptiste était déjà célébrée dans la vallée du Saint-Laurent pendant la période de la Nouvelle-France, mais c'est seulement avec le banquet de 1834 qu'elle prend une dimension identitaire. C'est Ludger Duvernay, propriétaire de *La Minerve* et président de la société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », l'ancêtre de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui souhaite rassembler les Canadiens de l'époque autour d'une fête nationale annuelle à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste. Le 24 juin 1834, environ 60 notables se réunissent ainsi pour participer au premier banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. En plus de Duvernay, Thomas Storrow Brown, Clément-Charles Sabrevois de Bleury, Louis-Hippolyte LaFontaine, Edmund Bailey O'Callaghan, George-Étienne Cartier et le maire Jacques Viger sont présents parmi les convives. Dans un décor orné des symboles de la feuille d'érable et du castor, les invités entonnent des chants patriotiques, prononcent des discours et rendent des hommages au peuple, aux 92 résolutions et aux réformistes de différentes nations. La manifestation est reconduite au cours des années suivantes, et s'étend à d'autres localités. Interrompues pendant les rébellions du Bas-Canada de 1837 et de 1838, les festivités reprennent pour de bon à Québec en 1842 et à Montréal en 1843. Au fil des décennies,

- 2 -

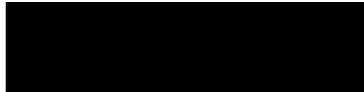
la fête de la Saint-Jean-Baptiste gagne en popularité et son sens évolue avec les mutations identitaires de la collectivité qu'elle célèbre. La fête des personnes de nationalité canadienne-française devient ainsi la fête nationale du Québec et de l'ensemble de ses citoyens, tel que reconnu en 1977 par l'Assemblée nationale. Le banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste de 1834 organisé par Ludger Duvernay et la société « Aide-toi, le Ciel t'aidera » s'impose désormais comme l'acte de fondation de la fête nationale du Québec.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 octobre 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**CRÉATION D'HYDRO-QUÉBEC
 (14 AVRIL 1944)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne cet événement historique :

- Création d'Hydro-Québec (14 avril 1944);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le 14 avril 1944, le gouvernement d'Adélard Godbout fait adopter par l'Assemblée législative de la province de Québec une loi donnant naissance à Hydro-Québec et étatisant les actifs de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated. La nouvelle entreprise publique acquiert ainsi quatre centrales en activité et le monopole du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz sur l'île de Montréal;

La création d'Hydro-Québec a des retombées économiques majeures. À court terme, la prise de possession du marché montréalais de l'énergie entraîne la réduction des tarifs des consommateurs, ce qui favorise l'expansion du marché domestique et l'extension du réseau de distribution. À plus long terme, la création d'Hydro-Québec contribue à l'électrification des campagnes et au développement d'une expertise québécoise dans le secteur de l'énergie hydroélectrique;

La création d'Hydro-Québec constitue la première phase du processus de nationalisation de l'électricité au Québec. Ce processus est complété en 1963 par le gouvernement de Jean Lesage qui permet à Hydro-Québec d'acquérir et d'intégrer à son réseau les actifs de onze autres compagnies privées d'électricité. Hydro-Québec devient un véritable levier économique qui contribuera dès lors à l'autonomie de l'État québécois;

- 2 -

De nos jours, Hydro-Québec est responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité sur tout le territoire québécois. L'entreprise continue de jouer un rôle déterminant dans le développement économique du Québec et est l'un des plus importants producteurs d'hydroélectricité au monde;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 13 juin 2019

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**SAISON DE JACKIE ROBINSON AVEC
 LES ROYAUX DE MONTRÉAL
 (1946)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne cet événement historique :

- La saison de Jackie Robinson avec les Royaux de Montréal (17 mars au 4 octobre 1946)

Que cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le 15 avril 1947, Jackie Robinson devient le premier joueur américain noir à participer à un match des ligues majeures de baseball. Il contribue ainsi à mettre fin à la ségrégation raciale dans le sport le plus populaire en Amérique du Nord. La première brèche dans la barrière raciale au baseball a toutefois été ouverte au Québec en 1946, alors que Jackie Robinson joue pendant toute la saison avec les Royaux (ou Royals) de Montréal, club-école des Dodgers de Brooklyn dans la Ligue internationale de baseball (niveau AAA). Au cours de cette saison historique, Robinson multiplie les exploits sur le terrain et obtient le soutien de ses coéquipiers et des partisans de Montréal. Il aide les Royaux à remporter le championnat de la Ligue internationale de baseball et la Petite série mondiale du baseball. Deux autres joueurs américains noirs endossent aussi l'uniforme des Royaux pour quelques matchs au cours de cette saison, soit John Wright et Roy Partlow, qui sont toutefois rétrocedés à l'équipe de Trois-Rivières. La ville de Montréal et le Québec occupent ainsi une place déterminante dans le parcours sportif de Jackie Robinson, un athlète d'exception et un pionnier de la lutte pour les droits civiques, et dans le processus menant à la fin de la ségrégation raciale dans la pratique professionnelle des sports, notamment le baseball;

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 22 juin 2017

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**FONDATION DE MONTRÉAL
(17 MAI 1642)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne cet événement historique :

- La fondation de Montréal (17 mai 1642)

Que cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le 17 mai 1642, un groupe dirigé par Paul de Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance fonde l'établissement de Ville-Marie sur l'île de Montréal. Malgré l'opposition du gouverneur Charles Huault de Montmagny, ce groupe prend possession de l'île au nom de la Société de Notre-Dame de Montréal. Cette organisation à vocation pieuse est créée en 1639 par Jérôme Le Royer de La Dauversière, l'abbé Jean-Jacques Olier et Pierre Chevrier, baron de Fancamp. Elle a comme objectif de fonder un établissement missionnaire sur l'île de Montréal, où pourraient cohabiter des Français et des Amérindiens convertis au christianisme. Les colons s'installent sur la pointe à Callière, à la rencontre de la rivière Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent, un emplacement identifié par Samuel de Champlain en 1611 et permettant l'échouage des embarcations avant le saut Saint-Louis. En raison de sa position stratégique, Ville-Marie, déjà fréquentée par les Amérindiens, devient rapidement la tête de pont du commerce des fourrures en Nouvelle-France. Au cours des siècles suivants, la colonie fondée par Paul de Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance accédera au rang de ville cosmopolite et de métropole économique et culturelle du Québec et du Canada.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 11 mai 2017

Le ministre,

A large black rectangular redaction box covering the signature of the Minister.

LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION
D'UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

TRADITIONS DU TEMPS DES SUCRES

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne cet élément du patrimoine immatériel :

Les traditions du temps des sucres forment un ensemble de pratiques culturelles ayant cours pendant la période printanière où la sève d'érable est cueillie, transformée et consommée. Elles englobent non seulement des connaissances empiriques et des savoir-faire techniques propres à l'exploitation des érablières, mais aussi des pratiques sociales et festives. Le temps des sucres marque la fin de l'hiver québécois, et les traditions associées à ce moment fort de l'année se concentrent à la cabane à sucre, un espace de production, de rassemblement et de convivialité. De l'entaillage des arbres à la fabrication artisanale des produits de l'érable, en passant par le repas à la cabane et la partie de sucre, ces traditions rejoignent l'ensemble de la population, partout sur le territoire et dans tous les milieux;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Les traditions du temps des sucres existent depuis plusieurs siècles au Québec. La cueillette d'eau d'érable est déjà une activité importante chez les Autochtones au moment de leur contact avec les premiers explorateurs et missionnaires européens. Les Premières Nations ont une grande connaissance de la flore et ils imputent notamment des vertus à la sève des érables, qu'ils consomment comme remède ou simplement comme source d'énergie. À partir du dernier quart du XVII^e siècle, l'utilisation de chaudrons facilite la production de sirop et de sucre d'érable. Ce dernier devient rapidement une denrée importante puisqu'il s'agit alors d'un des seuls éléments sucrants disponibles;

Pendant près de deux siècles, peu de changements sont apportés à l'espace de travail, aux outils et aux techniques liés à la transformation de l'eau d'érable. L'acériculture se fait selon les

- 2 -

méthodes traditionnelles : entaillage à la hache, cueillette de l'eau dans des récipients d'écorce ou des auges de bois et cuisson au chaudron sur des feux ouverts. Malgré le développement continu de la science, de la technologie et de l'industrie, une part importante de la production et de la transformation de l'eau d'érable au Québec est artisanale et tributaire de savoirs et de savoir-faire transmis de génération en génération, au sein de la famille ou de la communauté;

Au regard des pratiques festives et sociales, les traditions du temps des sucres figurent parmi les dernières coutumes rattachées au monde agricole qui sont partagées par l'ensemble de la population québécoise. Le repas traditionnel pris à la cabane est l'une des principales activités du temps des sucres. Bien que les pratiques coutumières se soient adaptées au contexte contemporain, l'esprit et l'essence de la fête demeurent : se réunir pour célébrer un rituel printanier caractéristique du Québec. Son appropriation par la population est très forte, il occupe une place particulière dans l'imaginaire collectif et a un statut de symbole identitaire;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 11 avril 2020.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

LA GIGUE

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne cet élément du patrimoine immatériel :

La gigue est une danse exécutée au rythme de la musique traditionnelle, suivant un vif tempo. Le gigueur ou la gigueuse active ses jambes et ses pieds tandis que le reste de son corps demeure stable ou droit. Les semelles de ses souliers — faites de cuir rigide, de résine de synthèse ou ferrées — sont utilisées afin de créer différents sons en frappant ou en frottant le sol avec la plante des pieds et les talons. La gigue est souvent exécutée en solo, pendant une veillée de danse ou un spectacle. Elle peut aussi être interprétée à deux ou en groupe, en particulier dans les chorégraphies d'une troupe de danse. L'endurance, l'équilibre, l'agilité et la précision rythmique sont requis et déployés lorsque s'enchaînent des pas de gigue simples ou complexes, généralement sur une mesure en 2/4 ou en 6/8;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

La gigue est une forme d'expression artistique qui apparaît au Québec après l'arrivée des immigrants en provenance des îles britanniques au XIX^e siècle. Ces derniers pratiquent plusieurs danses percussives comme le « stepdancing » et le « clogging », lesquelles sont à l'origine de la gigue québécoise. Marquée d'emprunts et de métissages culturels, la gigue se transmet de génération en génération depuis ses premières manifestations sur le sol québécois. Elle est recréée en permanence par ceux et celles qui la pratiquent dans la sphère privée, au cours d'une veillée de danse publique ou encore sur scène. L'apprentissage de la gigue se fait souvent dans un contexte de loisir culturel et, plus rarement, au sein de la famille. Des gigueuses et des gigueurs d'expérience offrent des cours et transmettent leurs savoir-faire à des apprentis qui les observent, les imitent et renouvellent parfois le genre. Depuis les années 1950, et encore aujourd'hui, des travaux ethnologiques attestent de l'ancienneté, la diversité et la vitalité de la gigue dans différentes régions du Québec. Cette danse traditionnelle s'exprime

- 2 -

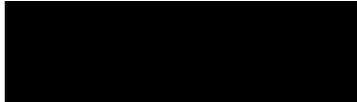
souvent dans la bonhomie et la gaieté, avec fougue et légèreté. Vibrante et énergique, elle suscite un sentiment de continuité, d'appartenance, d'identité et de fierté. Sa résonance dans la société québécoise et son rayonnement à l'étranger contribuent à l'intérêt public à l'égard de la gigue comme élément du patrimoine immatériel et renforcent l'importance de la valoriser et de la sauvegarder.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 octobre 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

FONDATION DU COMITÉ PROVINCIAL POUR LE SUFFRAGE FÉMININ (14 JANVIER 1922)

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne cet événement historique :

- la fondation du Comité provincial pour le suffrage féminin, le 14 janvier 1922, à l'occasion de la tenue de sa première réunion, à Montréal. Le Comité est constitué en corporation le 29 mai 1922;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

La fondation du Comité provincial pour le suffrage féminin, le 14 janvier 1922, est un jalon important de l'histoire de la lutte pour l'égalité politique des femmes au Québec. Coprésidé par Marie Lacoste Gérin-Lajoie, présidente de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, et Anna Marks Lyman, présidente du Montreal Council of Women, le Comité est la première association militante ayant comme principale revendication le droit de vote des femmes aux élections provinciales québécoises. Transcendant les divisions linguistiques et confessionnelles, le Comité regroupe plusieurs figures marquantes de l'époque, notamment Carrie Derick, Grace Julia Parker Drummond, Octavia Grace Ritchie England, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain. Malgré l'opposition de la hiérarchie du clergé catholique et de la grande majorité des députés, les militantes font valoir leur cause de différentes manières, dont la plus connue est le « pèlerinage au Parlement ». Cette manifestation est organisée pour la première fois le 9 février 1922 alors qu'une délégation de plus de 400 femmes se rend à l'hôtel du Parlement pour présenter ses revendications. Cette manifestation est répétée annuellement à partir de 1926 jusqu'à ce

- 2 -

que les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité aux élections québécoises, le 18 avril 1940;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2022.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**CRÉATION DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME
 (6 JUILLET 1973)**

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il désigne cet événement historique :

- la création du Conseil du statut de la femme, à l'occasion de la sanction du projet de loi n° 63 intitulé *Loi du Conseil du statut de la femme*, le 6 juillet 1973.

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

La création du Conseil du statut de la femme représente un moment charnière pour l'avancement des droits des femmes au Québec. L'instauration de cet organisme est proposée au gouvernement en décembre 1971 par la Fédération des femmes du Québec, qui avait précédemment participé aux travaux de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Le Conseil voit le jour le 6 juillet 1973 lors de la sanction du projet de loi présenté à l'Assemblée nationale par Claire Kirkland-Casgrain, le 12 décembre 1972. Il est appelé à jouer un rôle d'intermédiaire entre l'État, les associations féministes et la population en général. Il fait notamment valoir les revendications des femmes auprès du gouvernement, œuvre à éduquer la société sur les enjeux de la condition féminine et intervient dans les débats publics. En collaboration avec d'autres groupes de femmes, le Conseil a été en première ligne dans la promotion du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la mise en place de plusieurs mesures sociales. Le Conseil poursuit de nos jours son œuvre en contribuant au changement social et à la progression constante des droits des femmes.

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 10 mai 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**EMBAUCHE DE LA
PREMIÈRE POLICIÈRE AU QUÉBEC
(17 JUIN 1975)**

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne cet événement historique :

- Embauche de la première policière au Québec (17 juin 1975);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le 17 juin 1975, la Sûreté du Québec procède à l'embauche de la première policière de l'histoire du Québec, Nicole Juteau, qui vient de terminer un stage pratique à l'Institut de police du Québec, à Nicolet. Avant cette embauche, les femmes qui travaillent dans les corps policiers demeurent dans les bureaux ou les centres de détention pour femmes. Elles n'ont pas le droit de porter d'arme à feu ni ne disposent de pouvoirs d'arrestation. Pour permettre à Nicole Juteau d'être assermentée, la Commission permanente des institutions de l'Assemblée nationale du Québec doit ainsi modifier, le 21 août 1975, le règlement numéro 7 qui réservait jusque-là le métier de policier aux hommes. Le 11 septembre suivant, la policière Juteau est assermentée et devient ainsi la première femme investie des mêmes devoirs et pouvoirs que ses homologues masculins. Malgré les difficultés rencontrées, notamment au cours des premières années d'exercice de son métier, Nicole Juteau travaille pendant 24 ans à la Sûreté du Québec. Son embauche en 1975, pendant l'Année internationale de la femme et dans le contexte d'ébullition du féminisme, a donné accès aux Québécoises à une carrière qui était destinée seulement aux hommes, en plus de bouleverser la culture policière et l'opinion publique. C'est un fait marquant qui revêt une importance symbolique dans la lutte pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes;

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 12 novembre 2020

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE MONTRÉAL
 (27 AVRIL AU 29 OCTOBRE 1967)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{me} MARIE MONTPETIT, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne cet événement historique :

- L'Exposition universelle de Montréal, qui s'est déroulée du 27 avril au 29 octobre 1967;

Que cette désignation repose sur les motifs suivants :

L'Exposition universelle de Montréal, aussi connue sous le nom d'Expo 67, est un temps fort de l'histoire contemporaine de la ville de Montréal et du Québec. Cette exposition de première catégorie, reconnue comme la mieux réussie du XX^e siècle, se déroule sur les îles de Montréal, au centre du fleuve Saint-Laurent, du 27 avril au 29 octobre 1967, à l'occasion du centième anniversaire de la Confédération canadienne. L'événement est organisé par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, une société de la Couronne fédérale financée par les gouvernements du Québec et du Canada, et par la Ville de Montréal. Ayant pour thème « Terre des Hommes », l'événement invite à la fraternité entre les peuples et au partage d'une conception optimiste de l'humanité et de son devenir. Pendant les 183 jours que dure l'Exposition, 50 306 648 visiteurs découvrent avec émerveillement les pavillons des 62 pays et des 120 gouvernements participants, les pavillons thématiques et privés, ainsi que le parc d'attractions. L'aménagement du site et des pavillons offre une vitrine exceptionnelle aux idées novatrices, notamment en matière d'urbanisme, d'architecture, d'architecture du paysage et de design. Plusieurs personnalités d'État, dignitaires, journalistes et vedettes internationales prennent part à la fête et attirent l'attention sur Montréal. L'Exposition donne aussi lieu à de nombreuses manifestations artistiques et sportives. Les retombées économiques et culturelles de l'Exposition pour la ville de Montréal et le Québec sont immenses. L'événement permet la réalisation de

- 2 -

projets d'infrastructures d'envergure et donne l'occasion à la métropole québécoise de se hisser parmi les grandes villes du monde. Dans le contexte bouillonnant de la Révolution tranquille, l'Expo 67 permet aussi aux Montréalais et aux Québécois de renouveler leur regard sur le monde, et au monde de découvrir le Québec moderne;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 30 novembre 2017

La ministre,



MARIE MONTPETIT

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**FONDATION DE LA POLICE PROVINCIALE DE QUÉBEC
 (1^{ER} MAI 1870)**

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la
Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne cet événement
 historique :

- Fondation de la Police provinciale de Québec (1^{er} mai 1870)

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

La Police provinciale de Québec, ancêtre de la Sûreté du Québec, est fondée le 1^{er} mai 1870, à la suite de l'adoption de l'Acte pour établir un système général de police en cette province, le 23 décembre 1869, à l'Assemblée législative de la province de Québec. La création de cette police constitue un jalon important de la formation des institutions québécoises à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Sous la direction du commissaire Pierre-Antoine Doucet, ce premier corps policier à relever directement du gouvernement du Québec a comme mission de faire respecter la loi dans la capitale et les municipalités qui souhaitent obtenir ses services, de surveiller les édifices gouvernementaux et d'intervenir lors de désordres majeurs, notamment les conflits ouvriers et les émeutes. Les activités de cette force constabulaire sont suspendues en 1878 et limitées en 1883 à la protection des édifices gouvernementaux, à la signification d'avis gouvernementaux et de pièces judiciaires, ainsi qu'aux enquêtes criminelles. Dans les décennies qui suivent, la Police provinciale est en évolution constante. En 1938, la Police de la circulation et la Police des liqueurs sont intégrées à la Police provinciale, qui est dorénavant connue sous le nom de Sûreté provinciale du Québec. Dans la décennie de 1960, ce corps policier se professionnalise. Il est renommé Sûreté du Québec en 1968. De nos jours, cette organisation est vouée au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique, ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime. En tant que police nationale, elle sert plusieurs municipalités, coordonne les opérations d'envergure, protège les institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport

- 2 -

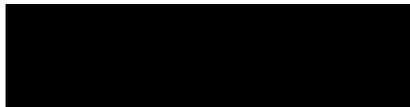
qui relèvent du gouvernement. La Sûreté du Québec est l'une des plus anciennes institutions du Québec et l'un des trois services provinciaux de police au Canada;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 12 novembre 2020

La ministre,

A solid black rectangular box used to redact the signature of the Minister.

NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**GLISSEMENT DE TERRAIN DE SAINT-JEAN-VIANNEY
 (4 MAI 1971)**

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne cet événement historique :

- Glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney, au Saguenay, survenu le 4 mai 1971;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le glissement de terrain qui frappe le village de Saint-Jean-Vianney le 4 mai 1971 constitue l'une des pires catastrophes naturelles de l'histoire du Québec. Le désastre s'étend sur environ 32 hectares, emporte une quarantaine de maisons et cause le décès de 31 personnes. Les images du drame font le tour du monde dès le lendemain de l'événement. Le 27 mai suivant, la fermeture définitive du village est annoncée. Dans les mois qui suivent, les maisons subsistantes sont relocalisées. Le glissement de terrain marque un tournant dans l'histoire du Québec en matière d'expertise scientifique, de sécurité civile et publique et de solidarité sociale. Après cette tragédie, les chercheurs se consacrent activement à l'étude de ces phénomènes naturels afin de les prévenir au mieux. Pour sa part, le gouvernement du Québec s'investit davantage dans la gestion des sinistres, tant dans la prévention que dans les mesures d'urgence et de soutien aux sinistrés. C'est aussi la première fois que la couverture médiatique d'une catastrophe naturelle au Québec permet une mobilisation citoyenne de grande envergure pour venir en aide aux victimes. Le glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney, par son ampleur et son lourd bilan de victimes, marque profondément les esprits et constitue une tragédie humaine importante du XX^e siècle dans l'histoire du Québec.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 4 mai 2021.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**PARUTION DU ROMAN *LE SURVENANT*
 DE GERMAINE GUÈVREMONT
 (7 AVRIL 1945)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{me} MARIE MONTPETIT, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne cet événement historique :

- La parution du roman *Le Survenant* de Germaine Guèvremont, le 7 avril 1945;

Que cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le Survenant de Germaine Guèvremont est publié aux Éditions Beauchemin, à Montréal, le 7 avril 1945. Le roman relate le séjour d'un étranger, nomade, charismatique, libertaire et ouvert sur le monde, au Chenal du Moine, à proximité de Sainte-Anne-de-Sorel, en 1909 et en 1910. Devant durer le temps d'un soir d'automne, le passage de l'étranger s'étire sur une année et perturbe l'existence de la famille Beauchemin et de la petite communauté rurale;

Journaliste et chef du secrétariat de la Société des écrivains canadiens, Germaine Guèvremont entreprend la rédaction de ce premier roman le 1^{er} novembre 1942 sur les conseils d'Alfred DesRochers. Ce journaliste, poète et animateur littéraire épaula l'auteure tout au long de la période d'écriture du livre, qui s'allonge sur un peu plus de deux ans;

Le succès du roman est immédiat et la majorité des comptes rendus qui soulignent sa sortie sont élogieux, en incluant ceux de la presse française. *Le Survenant* est honoré de nombreuses récompenses, dont le prix Ludger-Duvernay, le prix David, le prix Sully-Olivier de Serres et le prix du Gouverneur général du Canada;

La parution de ce roman est un événement historique significatif de l'histoire littéraire et culturelle du Québec. *Le Survenant* est reconnu pour être le chef-d'œuvre de la longue tradition du roman du terroir, dit aussi roman paysan ou régionaliste. Apparu au milieu

- 2 -

du XIX^e siècle, ce courant qui idéalise la vie dans les campagnes et l'agriculture disparaît dans la décennie 1940 avec la parution des premiers romans de mœurs urbaines et de contestation de l'ordre établi. Bien que campée dans le terroir, l'histoire du *Survenant* comprend plusieurs éléments de nouveauté qui illustrent cette évolution de la littérature québécoise;

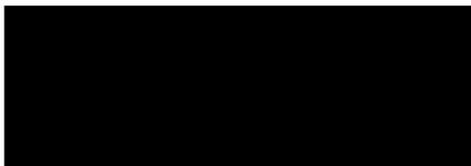
Dans les années 1950, *Le Survenant* fait l'objet de plusieurs adaptations, dont Germaine Guèvremont rédige tous les textes, pour la radio, la télévision et le cinéma. Ces adaptations obtiennent un immense succès et moussent la popularité de l'œuvre écrite. Elles propulsent notamment le personnage du Survenant, le « grand-dieu-des-routes », au rang de véritable icône de l'imaginaire québécois;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 août 2018

La ministre,



MARIE MONTPETIT

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**RÉALISATION DU FILM DOCUMENTAIRE
 POUR LA SUITE DU MONDE
 (1962)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne cet événement historique :

- La réalisation du film documentaire *Pour la suite du monde* (1962)

Que cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le documentaire *Pour la suite du monde* est produit en 1962 par la section montréalaise de l'Office national du film du Canada. Il est réalisé par Pierre Perrault et Michel Brault, avec la collaboration notable de Marcel Carrière (son), de Bernard Gosselin (caméra), de Werner Nold (montage) et de Fernand Dansereau (production). En montrant des habitants de L'Isle-aux-Coudres qui renouent avec la pratique abandonnée de la chasse au marsouin blanc (béluga) et qui s'adonnent à des pratiques traditionnelles, le film fait entendre une langue et découvrir un mode de vie dont on veut conserver la mémoire. En raison de l'approche poétique et ethnographique adoptée par les cinéastes et de l'usage qu'ils font de techniques innovantes (caméra à l'épaule, éclairage naturel, son synchrone, rapport renouvelé au sujet filmé), la réalisation de ce film constitue un moment charnière dans l'histoire du documentaire québécois et dans l'émergence d'un cinéma national au Québec. *Pour la suite du monde* est aussi le premier long métrage québécois et canadien présenté en compétition officielle au Festival de Cannes en 1963. Cette année-là, il est également présenté au Festival international du film de Montréal. Le documentaire remporte le prix du Meilleur film de l'année au Palmarès du film canadien en 1964. *Pour la suite du monde* est considéré comme une œuvre phare du cinéma documentaire et du cinéma direct à l'échelle mondiale et il continue d'influencer de nombreux artisans;

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 4 juin 2017

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**VOYAGE DU COLUMBO,
PREMIER TRAIN DE BOIS DE PHILEMON WRIGHT
(1806)**

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il désigne cet événement historique :

- Le voyage du Columbo, premier train de bois de Philemon Wright à descendre la rivière des Outaouais, la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Québec, du 11 juin au 12 août 1806.

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le voyage du premier train de bois, le Columbo, en 1806, s'inscrit dans le contexte de l'essor du commerce du bois dans le Bas-Canada au début du XIX^e siècle, alors favorisé par la forte demande de la Grande-Bretagne en bois équarri. Pour atteindre le marché britannique, l'homme d'affaires Philemon Wright, établi dans le canton de Hull, met au point un système d'assemblage des radeaux de bois pour les faire flotter jusqu'au port de Québec, d'où les pièces pourront être chargées dans les cales des navires en partance pour la métropole. Le 11 juin 1806, le Columbo entreprend son périple. Constitué de plusieurs cages, ce premier train de bois est composé de 700 plançons de pin et de chêne ainsi que de milliers de planches, le tout permettant de transporter environ 900 madriers. Le périple effectué par Wright et quatre autres cageux était jusqu'alors considéré comme impossible en raison des nombreux obstacles se dressant sur le parcours, notamment les rapides du Long-Sault. Le Columbo atteint néanmoins Québec le 12 août, et Wright écoule sa cargaison en novembre. Fort de son expérience, il récidive l'année suivante et obtient de meilleurs résultats. Les trains de bois en provenance de l'Outaouais seront par la suite très nombreux à rejoindre Québec, pour ensuite transiter outre-Atlantique. Le voyage du Columbo en 1806 a ainsi contribué au développement de

- 2 -

l'exploitation forestière dans l'Outaouais, qui sera le moteur économique de cette région durant la majeure partie du XIX^e siècle;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 octobre 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**PARUTION DU ROMAN *BONHEUR D'OCCASION*
 DE GABRIELLE ROY
 (28 JUIN 1945)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne cet événement historique :

- La parution du roman *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy, le 28 juin 1945;

Que cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le premier roman de Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion*, est un classique de la littérature québécoise. Le récit présente la quête de mieux-être de résidents du quartier populaire et défavorisé de Saint-Henri, à Montréal, notamment les membres de la famille Lacasse, pour qui la guerre apparaît, à l'hiver et au printemps de 1940, comme un moyen de sortir de la misère;

Gabrielle Roy s'établit à Montréal en 1939 et y travaille comme journaliste à la pige. Elle découvre la matière de ce roman au cours des promenades qu'elle effectue dans le quartier Saint-Henri. À mesure que ces randonnées se multiplient, elles deviennent de véritables enquêtes. C'est à partir de ses observations qu'au printemps de 1941 ou de 1942, Gabrielle Roy entreprendra la rédaction d'une œuvre de fiction dont le titre sera *Bonheur d'occasion*;

Le roman *Bonheur d'occasion* est publié le 28 juin 1945 à la Société des éditions Pascal, à Montréal. Reçu de manière enthousiaste par la critique, il connaît un succès commercial et médiatique sans précédent au Québec, conférant à son auteure une célébrité instantanée. Le roman obtient, entre autres, le prix du Gouverneur général du Canada dans la catégorie fiction, en 1947, et devient, au cours de la même année, le premier roman québécois et canadien à recevoir le prestigieux prix Femina. *Bonheur d'occasion* est traduit

- 2 -

dans plusieurs langues, et sa version anglaise, *The Tin Flute*, est nommée le livre du mois de mai de 1947 par la Literary Guild of America (club du livre américain). Le roman devient aussi un succès de librairie aux États-Unis et au Canada anglais;

La parution de *Bonheur d'occasion* constitue un jalon déterminant dans l'histoire de la littérature québécoise. En portant un regard réaliste sur la ville et en plaçant le narrateur au cœur de celle-ci, l'auteure contribue en effet à renouveler le genre romanesque québécois, jusqu'alors d'inspiration plutôt rurale et idéaliste. La parution de ce grand roman urbain où l'on décrit les conditions de vie difficiles des classes populaires des quartiers défavorisés de Montréal apparaît aussi comme l'élément déclencheur de la littérature de contestation qui dominera la production romanesque des décennies suivantes. Ce roman permet ainsi à la littérature québécoise de faire un pas de plus dans la modernité;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 12 août 2017

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

LES SAVOIR-FAIRE ET LES PRATIQUES ASSOCIÉS AUX PÊCHERIES FIXES DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il désigne cet élément du patrimoine immatériel :

Les savoir-faire et les pratiques associés aux pêcheries fixes du fleuve Saint-Laurent permettent, depuis plusieurs siècles, la fabrication artisanale d'engins de pêche et leur installation en vue de capturer des poissons. Les pêcheries fixes sont dirigées ou non, c'est-à-dire qu'elles peuvent cibler une seule espèce, comme l'anguille, ou différents poissons, toujours selon les saisons. Elles sont encore souvent appelées « fascines » en référence aux assemblages de branches coupées qui en faisaient partie, bien qu'aujourd'hui, le branchage (ou sapinage) est généralement remplacé par des filets ou du treillis métallique. Les personnes qui pratiquent la pêche à la fascine cherchent à attirer le poisson dans un piège, à le diriger vers l'entrée d'un enclos nommé parc, por ou coffre, selon sa forme, ses matériaux et sa disposition. À marée descendante, le poisson est emprisonné dans le dispositif puis « levé », c'est-à-dire déplacé dans un réservoir ou un vivier;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Les savoir-faire et les pratiques associés aux pêcheries fixes du fleuve Saint-Laurent sont tributaires de quelques personnes ou familles qui les perpétuent. Les récits d'explorateurs et de missionnaires en Nouvelle-France rendent compte de la présence de dispositifs de pêche fixe utilisés par les peuples autochtones, et de leur utilisation par les colons français. Les rares pêcheries fixes qui subsistent aujourd'hui sont érigées annuellement depuis plus de 150 ans. Chacune d'elles est aménagée en fonction de la topographie, des courants et des marées, ainsi que des espèces ciblées. Afin de capturer des poissons comme l'anguille, le capelan et le hareng, des filets sont installés sur des pieux, en laissant un espace pour une forme de nasse qui piège les poissons à marée

- 2 -

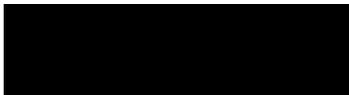
descendante. Les personnes qui pratiquent cette pêche à gué ou à pied font ainsi preuve d'habileté et d'ingéniosité, et leurs savoir-faire reposent sur des connaissances acquises par observation et imitation, dont celles qui ont trait au comportement et à la migration des poissons à capturer. Au fil du temps, les matériaux des dispositifs de pêche ont changé et la forme du piège qui retient les prises a évolué, mais le principe demeure le même. Les pêcheuses et pêcheurs traditionnels transmettent les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de leurs savoir-faire et perpétuent les pratiques techniques dans leur famille et leur communauté. À leur tour, celles-ci peuvent contribuer à l'installation de la pêcherie au début de la saison et participer aux activités connexes, telles que la vente et la transformation des prises. Les savoir-faire associés aux pêcheries fixes du fleuve Saint-Laurent – en conjonction avec le territoire où ils s'exercent, les dispositifs de pêche ainsi que les produits qui en découlent – suscitent un sentiment de fierté et de continuité, et forment un élément du patrimoine immatériel québécois qu'il est dans l'intérêt public de sauvegarder.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 26 octobre 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉSIGNATION
D'UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL**

FABRICATION D'ACCORDÉONS DIATONIQUES

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne cet élément du patrimoine immatériel :

La fabrication d'accordéons diatoniques consiste en un assemblage complexe d'une multitude de pièces qui forment ultimement deux caisses et un soufflet. La facture de cet instrument à clavier requiert une grande diversité de matériaux, principalement le bois, le métal, le carton et le tissu. Développé au Québec à partir du XIX^e siècle, ce savoir-faire séculaire exige que l'artisan possède une excellente dextérité, mais aussi les notions musicales nécessaires à l'accordage de l'instrument. Les techniques de fabrication d'accordéons diatoniques s'apprennent dans les sphères familiale et communautaire, au contact d'autres praticiens et de musiciens qui se transmettent des connaissances de génération en génération;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

La fabrication artisanale d'accordéons diatoniques est un savoir-faire technique qui se transmet, de maître à apprenti, depuis le XIX^e siècle. Le Québec est l'un des rares endroits au monde où l'accordéon diatonique à dix boutons est encore fabriqué. Il se distingue d'autres types d'accordéons diatoniques par sa petite taille et sa bisonorité. Les compétences et les connaissances sur lesquelles repose la fabrication d'accordéons diatoniques sont transmises de génération en génération dans la sphère familiale ou communautaire. Fort présent dans le répertoire musical traditionnel, l'accordéon se joue lors de veillées de danse, de fêtes coutumières et de festivals et s'avère souvent accompagné du violon et du piano. Les instruments signés de la main des fabricants québécois sont puissants, légers et robustes. Leur notoriété est reconnue au Québec comme à l'échelle internationale;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 août 2021.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉSIGNATION
D'UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL**

JEU D'ACCORDÉON DIATONIQUE

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne cet élément du patrimoine immatériel :

Le jeu d'accordéon diatonique est une forme d'expression musicale trouvant des adeptes dans plusieurs régions du Québec. Depuis le XIX^e siècle, cet instrument composé d'un soufflet et d'un clavier à dix touches fait partie intégrante de la musique traditionnelle du Québec et anime les veillées de danse comme le quotidien. Transmis au sein de la famille ou d'un petit groupe de musiciens, le répertoire propre à l'accordéon diatonique s'acquiert par l'écoute, la mémorisation et la pratique. Comme il existe très peu de partitions musicales dédiées à cet instrument, ceux et celles qui désirent en apprendre les rudiments doivent faire preuve d'autonomie et de talent;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le jeu d'accordéon diatonique est une composante fondamentale de la musique traditionnelle au Québec. Les musiciens qui s'y adonnent se distinguent par leur interprétation rapide, dynamique et personnalisée. Tout en faisant partie d'une communauté de pratique à l'échelle internationale, la singularité du jeu d'accordéon diatonique québécois se trouve au carrefour des influences françaises, britanniques et américaines qu'elle cumule. Accompagné du violon, l'accordéon diatonique anime les fêtes coutumières et les veillées, donnant ainsi vie au répertoire musical traditionnel. Cette pratique artistique contribue également à la cohésion sociale et communautaire par son caractère ludique et festif. En ce sens, le jeu d'accordéon diatonique incarne un patrimoine vivant et collectivement partagé;

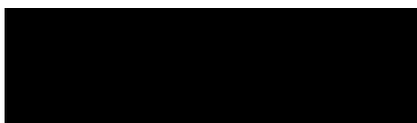
QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 août 2021.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉSIGNATION
D'UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL**

MEUNERIE ARTISANALE

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne cet élément du patrimoine immatériel :

La meunerie artisanale est un processus de transformation des grains en farine qui repose sur un ensemble de connaissances et de savoir-faire transmis de maître à apprenti, de génération en génération. Elle se distingue de la minoterie industrielle par l'utilisation d'une machinerie ancienne, le plus souvent activée par la force de l'eau ou du vent. L'artisan meunier comprend bien le fonctionnement et connaît tous les rouages du moulin ancien dont il est maître et gardien;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

La meunerie artisanale est une pratique séculaire au Québec, aujourd'hui tributaire de quelques personnes qui la perpétuent. Les meuniers possèdent un ensemble de connaissances et de savoir-faire qui se transmettent par compagnonnage, un processus long et exigeant, tant pour le maître que pour l'apprenti. Pendant l'acquisition de ses compétences et tout au long de sa pratique, le meunier développe ses sens, lesquels sont fort sollicités lorsqu'il produit de la farine. Il donne également vie à des immeubles patrimoniaux, où il transforme le grain en une farine de grande qualité à l'aide d'une machinerie ancienne qu'il est généralement seul à maîtriser. Chaque moulin ancien possède en effet de l'équipement et des caractéristiques propres qui doivent être préservés, ce qui oblige son gardien à avoir des connaissances dans plusieurs autres domaines que la meunerie, comme la mécanique, l'architecture, la cordonnerie, la maçonnerie et l'agriculture. Le meunier exerce son métier traditionnel en s'adaptant aux changements technologiques et normatifs qui

- 2 -

ponctuent sa pratique agroalimentaire, tout en maintenant des savoir-faire ancestraux. La meunerie artisanale – en conjonction avec les lieux qui lui sont associés, ainsi que les produits qui en découlent – suscite un sentiment de fierté et de continuité, et forme un élément du patrimoine immatériel québécois;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 23 juin 2022.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

LE FLÉCHÉ

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{ME} HÉLÈNE DAVID, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne le fléché à titre d'élément du patrimoine immatériel :

Le fléché est une technique de tissage aux doigts qui relève du domaine de l'artisanat traditionnel et des métiers d'art. Ce savoir-faire textile est une forme complexe de tressage qui permet la formation de motifs à flèches (aussi dits flammes et éclairs) sans laisser paraître la trame, tel un tissage à effet de chaîne. Le fléché se transmet par observation et imitation, d'une personne à une autre, depuis plus de deux siècles. Généralement exécuté dans le but de produire une longue ceinture à franges, le fléché permet aussi la confection d'autres objets utilitaires, ornementaux ou artistiques;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Le fléché est un savoir-faire singulier dont les plus anciennes références écrites remontent à la fin du XVIII^e siècle. Cette technique de tissage aux doigts n'a jamais cessé d'être pratiquée, malgré des périodes successives de désintérêt et de revitalisation. Le fléché témoigne de la transmission de génération en génération d'un ensemble de connaissances qui permettent l'exécution d'une technique de tressage complexe et unique. Ceux et celles qui s'y adonnent perpétuent une tradition séculaire qui se recrée en permanence, ce qui leur procure un sentiment de fierté. Flécher est aujourd'hui une pratique expressive, un art textile qui s'enseigne de maître à apprenti. Le fléché est encore principalement mis en œuvre pour produire une ceinture, cet accessoire utilitaire devenu parure vestimentaire et symbole identitaire. Le savoir-faire textile ainsi que la production fléchée qui en résulte forment une représentation distinctive de la culture québécoise, un élément du patrimoine immatériel du Québec;

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 28 janvier 2016

La ministre,



HÉLÈNE DAVID

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉSIGNATION
D'UN PERSONNAGE HISTORIQUE**

**BERTHE CHAURÈS-LOUARD
(1889-1968)**

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Berthe Chaurès-Louard (1889-1968);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Berthe Chaurès-Louard est une figure de proue de la coopération au Québec des années 1930 à 1960. Militante, gestionnaire et organisatrice de nombreuses œuvres sociales, elle est l'instigatrice et la cofondatrice de La Familiale, l'une des premières coopératives de consommation au Québec, et œuvre au développement d'un réseau de magasins coopératifs qui s'étend dans plusieurs régions du Québec. À une époque où une femme mariée ne peut occuper un poste à un conseil d'administration, Berthe Louard est secrétaire-trésorière de La Familiale et s'implique dans les instances traditionnellement réservées aux hommes, en plus de lutter pour la participation des femmes au mouvement coopératif. En 1949, elle est la première femme récipiendaire de l'Ordre du Mérite coopératif et mutualiste québécois. Dans les années 1950, elle milite pour la construction, sur le modèle coopératif, de propriétés abordables pour les familles à faibles revenus. Ouvrière immigrante, Berthe Chaurès-Louard a su mobiliser des personnalités en vue de la société québécoise au bénéfice des familles pauvres et ouvrières;

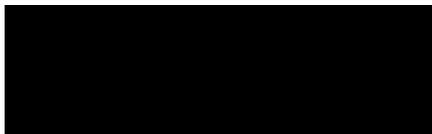
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 5 mars 2020

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**LUDMILLA CHIRIAEFF
(1924-1996)**

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Ludmilla Chiriaeff (1924-1996), aussi connue sous le nom de Ludmilla Otzoup-Gorny;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Ludmilla Chiriaeff est une danseuse, chorégraphe et enseignante qui a exercé une influence déterminante sur l'évolution, le rayonnement et la démocratisation du ballet classique au Québec. Après avoir grandi en Allemagne et vécu quelques années en Suisse, elle s'établit avec son mari, Alexis Chiriaeff, en 1952 à Montréal, où elle enseigne et réalise des chorégraphies pour la télévision de Radio-Canada. Elle fonde les Ballets Chiriaeff, qui deviennent en 1957 les Grands Ballets Canadiens, la première compagnie professionnelle de ballet au Québec. La troupe se produit au Québec et au Canada, et acquiert une solide réputation sur la scène internationale. Soucieuse de former une relève de danseurs et de professeurs, Ludmilla Chiriaeff crée l'Académie des Grands Ballets Canadiens en 1958, puis l'École supérieure de danse du Québec en 1966. Elle s'implique également pour implanter un programme de danse dans le système public québécois d'éducation dans les années 1970. En plus de ces diverses institutions, l'œuvre de cette pionnière comprend aussi la chorégraphie de plus de 300 ballets qui ont permis de jeter de nombreux ponts entre la danse classique et les autres disciplines artistiques, et de mettre en valeur les créations d'artistes visuels et de musiciens locaux;

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2022.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**IDOLA SAINT-JEAN
(1880 - 1945)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Idola Saint-Jean (19 mai 1880 – 6 avril 1945);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Idola Saint-Jean est une des figures marquantes du féminisme de la première moitié du XX^e siècle, et plus particulièrement de la lutte pour l'obtention du droit de vote des femmes québécoises. D'abord comédienne, puis professeure de diction et de littérature française à l'Université McGill, elle milite au sein de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et participe en 1922 à la fondation du Comité provincial pour le suffrage féminin. En 1927, elle fonde l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec, l'une des deux plus importantes associations féministes du Québec. En 1930, elle devient la première femme québécoise à se présenter à des élections fédérales, dans la circonscription de Saint-Denis. En 1940, lorsque le gouvernement d'Adélard Godbout fait adopter par l'Assemblée législative la *Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité*, Idola Saint-Jean est reconnue comme l'une des principales artisanes de cette victoire pour les femmes québécoises.

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2019

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**IRMA LE VASSEUR
(1877 - 1964)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Irma Le Vasseur (20 janvier 1877 – 18 janvier 1964);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Irma Le Vasseur est une pionnière de l'accession des femmes à la pratique de la médecine. En 1900, elle est diplômée de l'École de médecine de l'Université Saint-Paul au Minnesota. Pour qu'elle soit admise au Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, l'Assemblée législative adopte un projet de loi privé en 1903. Irma Le Vasseur devient alors la première Québécoise francophone à exercer la médecine au Canada. Spécialisée en pédiatrie et engagée dans la lutte contre la mortalité infantile, elle est à l'origine de la fondation, en 1907, de l'Hôpital Sainte-Justine à Montréal, aux côtés de Justine Lacoste-Beaubien. En 1923, elle fonde l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec. Irma Le Vasseur a ainsi contribué à la création des deux premiers hôpitaux pédiatriques du Québec.

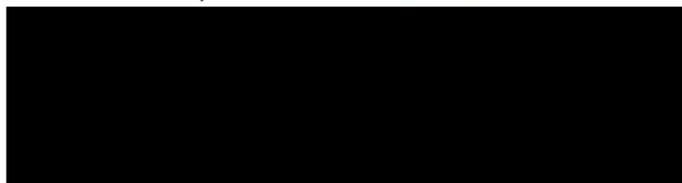
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2019

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**JULIEN-ÉDOUARD-ALFRED DUBUC
(1871-1947)**

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il désigne ce personnage historique :

- Julien-Édouard-Alfred Dubuc (1871-1947);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Julien-Édouard-Alfred Dubuc est un important homme d'affaires qui a marqué le développement industriel du territoire québécois, surtout celui de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Après avoir travaillé dans le secteur bancaire dès l'âge de 14 ans, Dubuc participe à la fondation de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi en 1896 et en devient le directeur général l'année suivante. Entre 1904 et 1909, il crée une dizaine de filiales pour accroître la compétitivité de l'entreprise. Il se retrouve ainsi, en 1910, à la tête de la plus importante compagnie de pâte mécanique au Québec et au Canada, tant pour le volume de sa production que pour les profits réalisés. En 1915, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi et ses filiales sont intégrées dans le conglomérat de la North American Pulp and Paper Companies, dont Dubuc est le président. Cette entreprise devient la Compagnie de Pulpe et de pouvoirs d'eau du Saguenay en 1922, avant d'être liquidée deux ans plus tard. Pendant ces années, Dubuc acquiert le surnom du « Roi de la pulpe », son consortium étant devenu la principale organisation de pâtes et papiers en Amérique, et l'une des plus importantes au monde. Il a ainsi contribué de manière décisive au développement de certaines localités, comme Chicoutimi et Chandler. Dans les années 1920, Dubuc réoriente ses activités dans la production d'électricité, la téléphonie, la presse écrite et la propriété foncière. Il fait aussi de la politique en tant que

- 2 -

député de Chicoutimi à la Chambre des communes de 1925 à 1945 et est maire de Chicoutimi de 1932 à 1936. Le parcours entrepreneurial de Julien-Édouard-Alfred Dubuc, sa participation aux réseaux industriels internationaux et le rôle prépondérant qu'il a joué dans l'essor économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean en font un personnage significatif de l'histoire du Québec;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 octobre 2023.

Le ministre,

A solid black rectangular box used to redact the signature of the Minister.

MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**JOSEPH MONTFERRAND DIT FAVRE
(1802-1864)**

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Joseph Montferrand dit Favre (1802-1864), mieux connu sous le nom de Jos (Joe) Montferrand;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Reconnu pour ses prouesses physiques et les légendes qui l'entourent, Jos Montferrand est une figure emblématique du travail dans l'industrie du bois au Québec. Jos Montferrand s'engage comme bûcheron et draveur à partir de 1823. Chaque automne, il quitte Montréal pour conduire une équipe dans la vallée de l'Outaouais, où l'on s'adonne à la coupe du bois durant l'hiver, et à la drave jusqu'à Québec au printemps. En 1840, il devient contremaître de chantier et guide de cages. Au fil de ses déplacements, il réalise des actions d'éclat qui marquent ses contemporains. De son vivant, les récits oraux font de lui un héros populaire à qui l'on attribue plusieurs exploits. Ses démonstrations de force réalisées fréquemment dans un contexte de compétition entre travailleurs francophones et anglophones fascinent la population. Reprise par la littérature, le théâtre et la chanson, sa légende se transmet au XIX^e puis au XX^e siècle en se teintant des valeurs et des aspirations de ses énonciateurs, tels que Wilfrid Laurier, Benjamin Sulte, La Bolduc et Gilles Vigneault. Les exploits de Jos Montferrand nourrissent l'imaginaire collectif québécois et son parcours professionnel évoque de façon remarquable le travail dans l'industrie du bois au XIX^e siècle.

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 octobre 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

LAURE GAUDREULT
 (1889 - 1975)

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Laure Gaudreault (25 octobre 1889 – 19 janvier 1975);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Laure Gaudreault est une pionnière du syndicalisme dans le monde de l'éducation. Elle reçoit son brevet d'enseignement en 1905 et devient institutrice dans une école du village des Éboulements. Elle enseigne ensuite dans plusieurs localités du comté de Charlevoix et à Chicoutimi. À compter de 1927, elle collabore au journal *Le Progrès du Saguenay*, où elle dirige notamment la page féminine. Elle profite de cette tribune pour sensibiliser les lecteurs aux conditions de vie difficiles des institutrices rurales. Pour améliorer ces conditions, elle réunit les enseignantes de sa région et crée en 1936 l'Association catholique des institutrices rurales de Charlevoix. L'année suivante, elle fonde un regroupement d'associations régionales d'institutrices : la Fédération catholique des institutrices rurales. En 1946, Laure Gaudreault contribue à l'unification des syndicats d'enseignants du Québec par la fondation de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec. Elle assume la vice-présidence de cet organisme jusqu'en 1965. Elle défend également la cause des enseignants retraités en fondant, en 1961, l'Association des retraités de l'enseignement du Québec;

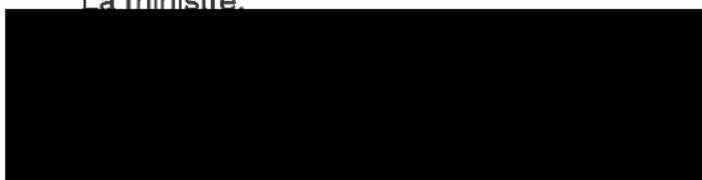
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2019

La ministre.



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**CHARLES LE MOYNE DE LONGUEUIL ET DE CHÂTEAUGUAY
 (VERS 1626 – 1685)**

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay
 (vers 1626 – 1685);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Soldat, interprète, marchand prospère et seigneur, Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay est un personnage illustre de la Nouvelle-France. Arrivé à Ville-Marie en 1646, il se signale d'abord dans la défense de l'établissement, puis dans le commerce des fourrures. Grâce à son activité qui s'étend jusqu'à la baie d'Hudson et aux Grands Lacs, il amasse une fortune considérable et devient l'un des principaux marchands de Montréal. Il acquiert également des terres sur la rive sud de Montréal qu'il met en valeur, soit les seigneuries de Longueuil en 1657, de Châteauguay en 1673 et de l'Île-Perrot en 1684. Parallèlement à ces occupations, il participe à quelques campagnes militaires et agit, en raison de sa connaissance des langues autochtones, comme interprète pour les autorités coloniales. Il participe notamment à la négociation de deux paix avec les Iroquois, conclues respectivement en 1653 et en 1684. Pour services rendus, Le Moyne reçoit en 1668 ses lettres de noblesse. Ensemble, Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay et son épouse, Catherine Thierry dit Primot, sont considérés comme des pionniers de Montréal et les fondateurs de Longueuil. Leurs 2 filles et 12 fils, parmi lesquels figurent le baron Charles Le Moyne de Longueuil et l'explorateur Pierre Le Moyne d'Iberville et d'Ardillères, se sont illustrés à leur tour dans l'administration et la défense de la colonie;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 18 mars 2021

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**LUDGER DUVERNAY
 (1799-1852)**

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il désigne ce personnage historique :

- Ludger Duvernay (1799-1852);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Figure de proue du journalisme et de l'imprimerie, Ludger Duvernay est aussi un personnage marquant du mouvement patriote ainsi qu'un acteur clé de la vie politique et intellectuelle du Bas-Canada de la première moitié du XIX^e siècle. En 1827, Duvernay achète *La Minerve* pour en faire l'un des journaux les plus lus du Bas-Canada et la voix du Parti patriote. À ce titre, il devient l'un des principaux représentants du mouvement, défendant dans les pages de son journal des idéaux démocratiques et républicains, notamment les principes de liberté de presse et de responsabilité ministérielle. En 1834, Duvernay cofonde la société « Aide-toi, le Ciel t'aidera » dont il est le premier président. Il organise en 1834 le premier banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, en vue de rassembler les Canadiens français de l'époque autour d'une fête nationale annuelle. Il est élu député de Lachenaie en 1837, mais ne siège que brièvement à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. À la suite de la rébellion de 1837, il se réfugie aux États-Unis, mais il relance *La Minerve* dès son retour en 1842. *La Minerve* devient alors le premier grand journal de langue française à Montréal, et soutient désormais les réformistes de Louis-Hippolyte LaFontaine. Duvernay fonde ou réorganise en 1843 l'Association Saint-Jean-Baptiste (devenue la Société Saint-Jean-Baptiste). Que ce soit en tant que patriote, éditeur, imprimeur, intellectuel ou homme politique, Ludger Duvernay s'impose donc comme l'un des personnages les plus influents de son temps. Il s'est affairé à éduquer la population sur les enjeux sociaux et politiques de son temps, en plus de participer

- 2 -

activement à façonner l'identité nationale et le sentiment d'appartenance des Canadiens français de l'époque.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 octobre 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**MARIE-AVELINE BENGLE,
 DITE MÈRE SAINTE-ANNE-MARIE
 (1861 - 1937)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Marie-Aveline Bengle, dite mère Sainte-Anne-Marie
 (15 octobre 1861 – 13 mars 1937);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Marie-Aveline Bengle, dite mère Sainte-Anne-Marie, a contribué de manière exceptionnelle au développement de l'éducation des filles, à une époque où celles-ci n'avaient pas accès aux études supérieures. Religieuse de la congrégation de Notre-Dame à Montréal, elle commence sa carrière d'enseignante en 1883 au pensionnat Mont Sainte-Marie. Elle devient assistante de la supérieure en 1897 et supérieure du pensionnat en 1903. En 1908, elle est à l'origine de la fondation de l'École d'enseignement supérieur, le premier collège classique féminin du Québec. Directrice de l'établissement jusqu'à son décès, sœur Sainte-Anne-Marie est aussi maîtresse générale des études de la congrégation de Notre-Dame à compter de 1913. En 1924, elle obtient une subvention du gouvernement de la province de Québec pour établir un Institut pédagogique à Montréal afin d'assurer la formation des enseignantes. Les deux établissements créés par sœur Sainte-Anne-Marie sont logés dans le nouveau Collège Marguerite-Bourgeoys à compter de 1926. En 1928, sœur Sainte-Anne-Marie devient la première femme à être nommée à la commission pédagogique de la Commission des écoles catholiques de Montréal;

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2019

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**MARIE LACOSTE-GÉRIN-LAJOIE
 (1867 - 1945)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Marie Lacoste-Gérin-Lajoie (19 octobre 1867 – 1^{er} novembre 1945);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Marie Lacoste-Gérin-Lajoie est une pionnière de l'avancement des droits des femmes au Québec. Juriste autodidacte, elle a publié plusieurs ouvrages sur les droits des femmes, dont le *Traité de droit usuel* (1902). Elle joint les rangs de la section montréalaise du National Council of Women of Canada en 1893 et intègre son comité de direction en 1900. En 1907, elle fonde avec Caroline Béïque la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, qui milite pour le suffrage féminin, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, ainsi que la protection des mères et des familles. Elle occupe le poste de secrétaire de cet organisme jusqu'en 1913 et celui de présidente, de 1913 à 1933. En 1922, elle fonde avec Anna Marks Lyman le Comité provincial pour le suffrage féminin et prend une part active dans la lutte pour l'obtention du droit de vote des femmes québécoises. Sous sa présidence, le Comité parvient en 1922 à faire présenter un premier projet de loi à l'Assemblée législative pour accorder le droit de vote aux femmes québécoises. À la suite de la Commission Dorion sur les droits civils des femmes (1929), c'est en grande partie grâce à Marie Lacoste-Gérin-Lajoie que l'Assemblée législative modifie en 1931 le *Code civil du Québec* pour permettre aux femmes mariées de disposer du fruit de leur travail;

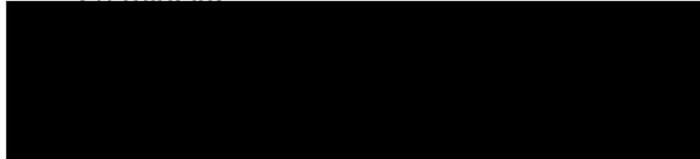
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2019

La ministre



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**MAUDE ABBOTT
 (1869 - 1940)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Maude Abbott (18 mars 1869 – 2 septembre 1940);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Maude Abbott est une pionnière de l'accès des femmes à la pratique et à l'enseignement de la médecine au Québec et au Canada. Elle est la deuxième femme à obtenir un diplôme en médecine au Québec (Université Bishop's, 1894), après Octavia Grace Ritchie England. À compter de 1897, Maude Abbott prodigue des soins aux femmes et aux enfants dans son cabinet privé de Montréal. Elle se consacre également à la recherche scientifique et devient une sommité dans l'étude des cardiopathies congénitales. Elle est la première femme admise à la Montreal Medico-Chirurgical Society. De 1898 à 1901, elle occupe le poste de conservatrice adjointe du Musée médical de McGill, puis, de 1901 à 1936, celui de conservatrice. En 1906, elle participe à la fondation de l'Association internationale des musées médicaux, dont elle est la secrétaire de 1907 à 1938. Durant cette période, elle est également rédactrice en chef de la revue de l'Association. En 1910, elle est la première femme à enseigner la médecine au Québec, comme maître de conférences en pathologie à l'Université McGill. De 1923 à 1926, elle enseigne la pathologie en Pennsylvanie et, à partir de 1926, elle est professeure adjointe à l'Université McGill. Avec cinq autres femmes médecins, Maude Abbott fonde la Fédération des femmes médecins du Canada, en 1924. Elle a également œuvré dans un grand nombre de sociétés de bienfaisance consacrées à l'avancement de la médecine et au progrès des femmes dans la société;

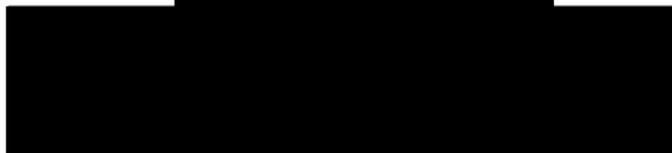
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2019

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**ANTONIA NANTEL
(1886-1955)**

La ministre de la Culture et des Communications,
M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Antonia Nantel (1886-1955), aussi connue sous le nom d'Antonia David;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Grande mécène, Antonia Nantel a consacré une partie importante de sa vie à la promotion des arts et au développement de la culture musicale classique à Montréal et au Québec. Après avoir participé à la fondation de l'hôpital Sainte-Justine, de l'Assistance maternelle et de la clinique BCG de Montréal, elle s'investit dans les activités du Montreal Orchestra à compter de 1930. Souhaitant doter la ville de Montréal d'un ensemble symphonique professionnel composé de musiciens d'expression francophone, elle cofonde en 1934 avec son mari, le ministre Athanase David, et le chef d'orchestre Wilfrid Pelletier, la Société des concerts symphoniques de Montréal, devenue l'Orchestre symphonique de Montréal. En 1936, elle cofonde également les Matinées symphoniques afin d'initier les enfants à la musique classique. La même année, elle met sur pied l'organisme qui deviendra les Festivals de Montréal. Comme présidente de cette société de 1939 à 1952, elle organise plusieurs événements culturels, dont des concerts gratuits sur le mont Royal, et contribue à la découverte de nombreux talents. Par ses nombreuses initiatives, Antonia Nantel aura participé à faire de la métropole québécoise un centre culturel nord-américain d'envergure;

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2022.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**PAMPHILE LE MAY
 (1837 - 1918)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{ME} MARIE MONTPETIT, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Pamphile Le May (5 janvier 1837 – 11 juin 1918);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Pamphile Le May est un personnage marquant de l'histoire culturelle du Québec. Étudiant en droit, traducteur surnuméraire à l'Assemblée législative de la province du Canada, il s'illustre dans les décennies de 1850 et de 1860 en présentant ses œuvres dans les publications du mouvement littéraire de Québec, formé autour d'Octave Crémazie, de François-Xavier Garneau, de Philippe-Joseph Aubert de Gaspé et de l'abbé Henri-Raymond Casgrain. En 1867, il devient le premier bibliothécaire de l'Assemblée législative de la province de Québec, un poste qu'il occupe jusqu'en 1892. À la suite de sa nomination, Le May constitue la collection de la bibliothèque du nouveau Parlement, les documents employés par le Parlement précédent ayant été déménagés à Ottawa pour former la bibliothèque du Parlement fédéral. Il doit aussi recomposer la collection à la suite de l'incendie de 1883. Pendant ces années, il s'assure aussi que cette bibliothèque destinée aux parlementaires demeure également ouverte au public. En 1980, en guise de reconnaissance du travail qu'il a accompli, l'Assemblée nationale donne son nom à l'édifice qui abrite sa bibliothèque. Parallèlement à ses occupations professionnelles, Pamphile Le May se distingue comme homme de lettres en publiant des romans, des contes et des poèmes et en traduisant des œuvres classiques de la littérature canadienne-anglaise;

- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 7 juin 2018

La ministre,



MARIE MONTPETIT

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**LOUIS-JOSEPH PAPINEAU
 (1786-1871)**

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Louis-Joseph Papineau (1786-1871);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Louis-Joseph Papineau est l'un des hommes politiques les plus marquants de son époque et est considéré comme le premier véritable chef politique des Canadiens français, auxquels il consacre sa carrière. Tribun doté d'un fort charisme, il suscite l'admiration de ses contemporains, auprès desquels il promeut ses convictions démocratiques et républicaines. Il est député à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada de 1808 à 1838, orateur de la Chambre et chef du Parti canadien, devenu le Parti patriote, à compter de 1815. À la tête de cette formation politique qui a su rallier une partie de la population autour d'un programme de réformes constitutionnelles, Papineau est une figure de proue des événements menant aux rébellions de 1837 et de 1838. Il fait notamment partie du comité qui rédige les 92 Résolutions. Il participe ensuite à l'organisation du mouvement de protestation à la suite de leur rejet par le Parlement britannique et dirige le Comité central et permanent du district de Montréal, qui est chargé de coordonner l'action des patriotes dans le Bas-Canada. Sa tête étant mise à prix, il est forcé de s'exiler en 1837. À son retour, il se consacre à la mise en valeur de sa seigneurie et siège comme député à l'Assemblée législative de la province du Canada de 1848 à 1851 et de 1852 à 1854. Toujours présent dans la mémoire collective, Papineau marque l'histoire du Québec et du Canada comme étant un fervent défenseur de son peuple, de ses institutions et de sa démocratie parlementaire;

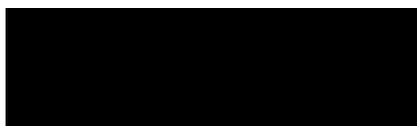
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 24 mai 2021.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**CATHERINE THIERRY DIT PRIMOT
 (VERS 1640 – 1690)**

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Catherine Thierry dit Primot (vers 1640 – 1690), aussi connue sous le nom de Catherine Le Moyne;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Catherine Thierry dit Primot est l'épouse de Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay, marchand prospère et premier seigneur de Longueuil. Résidant avec son mari dans une maison prestigieuse de la rue Saint-Paul, à Montréal, Catherine Thierry dit Primot est une personne en vue de la société coloniale du XVII^e siècle. Grâce à sa position avantageuse, elle s'implique dans les bonnes œuvres religieuses et est souvent choisie comme marraine des nouveau-nés des familles avoisinantes. Elle donne naissance et élève 2 filles et 12 fils, dont font partie le baron Charles Le Moyne de Longueuil et l'explorateur Pierre Le Moyne d'Iberville et d'Ardillières, qui s'illustreront à leur tour dans l'administration et la défense de la colonie. En 1668, Catherine Thierry dit Primot est anoblie en même temps que son époux, ses enfants et sa postérité. À la suite du décès de son époux, elle s'emploie à faire fructifier la fortune familiale en s'associant entre autres au marchand Antoine Pascaud. Elle contribue également à la mise en valeur des possessions seigneuriales de la famille en faisant notamment construire un moulin sur l'île Saint-Bernard. Ensemble, Charles Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay et Catherine Thierry dit Primot sont considérés comme des pionniers de Montréal, les fondateurs de Longueuil et des personnages importants de la Nouvelle-France;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 18 mars 2021

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

GABRIELLE ROY

(1909-1983)

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la
Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne ce personnage
 historique :

- Gabrielle Roy (1909-1983);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Gabrielle Roy est considérée comme l'une des plus grandes écrivaines du Québec et du Canada. Née au Manitoba, elle est d'abord institutrice et artiste dramatique. Elle publie son premier roman, *Bonheur d'occasion*, en 1945 et remporte le prestigieux prix Femina en 1947, ce qui lui confère une célébrité instantanée. En posant un regard juste et réaliste sur les conditions de vie précaires des classes populaires des quartiers défavorisés de Montréal et en plaçant le narrateur au cœur d'un environnement urbain, elle contribue derechef à renouveler le genre romanesque québécois, jusqu'alors d'inspiration plutôt rurale et idéaliste. Elle enrichit son œuvre au fil des décennies suivantes par la publication, entre autres, de *La Petite Poule d'Eau* (1950), *Alexandre Chenevert* (1954), *La Montagne secrète* (1961), *La Route d'Altamont* (1966), *La Rivière sans repos* (1970) et *Ces enfants de ma vie* (1977). Avec la traduction de ses romans en plusieurs langues, Gabrielle Roy atteint une renommée internationale. Elle a remporté plusieurs prix importants au cours de sa vie, dont le Prix du Gouverneur général à trois reprises, le prix David à deux occasions, le prix Duvernay, ainsi que le prix Molson. L'Association des littératures canadienne et québécoise décerne chaque année, en son honneur, le prix Gabrielle-Roy afin de couronner des ouvrages de critique littéraire. L'œuvre écrite de Gabrielle Roy demeure l'une des plus importantes au Québec et au Canada;

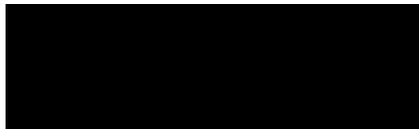
QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2021

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉSIGNATION
 D'UN PERSONNAGE HISTORIQUE**

**AGATHE DE SAINT-PÈRE (LEGARDEUR DE REPENTIGNY)
 (1657-1747)**

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Agathe de Saint-Père (1657-1747), aussi connue sous le nom d'Agathe Legardeur de Repentigny;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Fondatrice d'une manufacture de toile à Montréal, Agathe de Saint-Père est considérée comme l'une des rares « femmes d'affaires » en Nouvelle-France et constitue un personnage féminin fort de l'histoire du Québec pour la période du Régime français. À une époque où la femme mariée est considérée comme mineure devant la loi, Agathe de Saint-Père est remarquablement active dans la sphère économique en assumant la gestion des biens familiaux, en plus de saisir les occasions d'acquisitions foncières. Dans un contexte où le Canada dépend de la métropole pour son approvisionnement en produits manufacturés, elle innove en mettant à profit les ressources locales et répond ainsi aux besoins de la colonie en textile. De 1705 à 1712, elle reçoit une gratification royale sur une base annuelle pour soutenir sa manufacture de toile. Pour une femme, recevoir une gratification du roi n'est pas banal et témoigne de l'intérêt que suscite son activité à l'époque. La viabilité et la longévité de son entreprise démontrent son grand sens des affaires, puisqu'au début du XVIII^e siècle, le développement industriel de la colonie est encore embryonnaire. En dépit des ambitions des marchands et des dirigeants, l'économie est toujours basée sur le commerce de la fourrure, principal produit d'exportation. Aux côtés d'industries plus connues comme la brasserie de Talon à Québec ou les forges du Saint-Maurice, la manufacture de toile d'Agathe de Saint-Père fait œuvre de pionnière et constitue un jalon du développement industriel de la colonie;

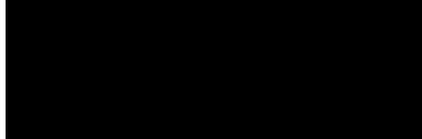
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 5 mars 2020

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

THÉRÈSE CASGRAIN
 (1896 - 1981)

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Thérèse Casgrain (10 juillet 1896 – 3 novembre 1981);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Thérèse Casgrain est l'une des principales figures de l'avancement du droit des femmes et la plus connue des suffragettes du Québec. En 1922, elle participe à la fondation du Comité provincial pour le suffrage féminin, organisme luttant pour l'obtention du droit de vote des femmes québécoises. De 1928 à 1942, elle est présidente de cet organisme, devenu en 1929 la Ligue des droits de la femme. En 1938, elle parvient à faire inscrire le suffrage féminin au programme électoral du Parti libéral du Québec. En 1940, lorsque le gouvernement d'Adélard Godbout fait adopter par l'Assemblée législative la *Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité*, Thérèse Casgrain est reconnue comme l'une des principales artisanes de cette victoire pour les femmes québécoises. En 1951, elle devient la première femme chef d'un parti politique au Québec en dirigeant la branche provinciale de la Fédération du Commonwealth coopératif. En 1961, elle fonde la section québécoise de la Voix des femmes et demeure présidente de cette organisation jusqu'en 1963. Elle milite alors sur la scène internationale contre la menace nucléaire. Cette même année, elle participe à la fondation de la Ligue des droits de l'homme et agit comme présidente de 1966 à 1970. En 1966, elle fonde la Fédération des femmes du Québec. Grande réformatrice et politicienne chevronnée, Thérèse Casgrain a porté les revendications des femmes sur les scènes provinciale, fédérale et internationale;

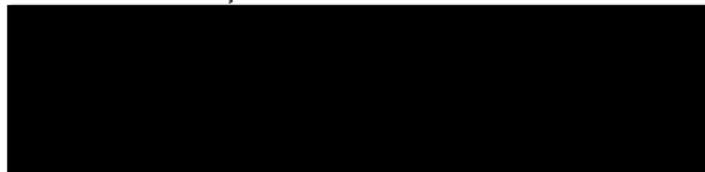
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2019

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**MARY TRAVERS
(1894-1941)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{ME} HÉLÈNE DAVID, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne ce personnage historique :

- Mary Travers (1894-1941), dite La Bolduc;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

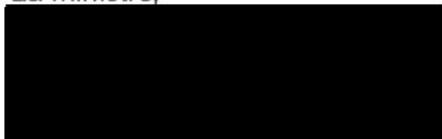
Mary Travers, mieux connue sous le nom de La Bolduc, est considérée comme la première vedette de la chanson québécoise en raison du succès populaire qu'elle obtient dans les années 1930. Musicienne autodidacte, Mary Travers compose environ 300 chansons et en enregistre près d'une centaine sur disque, dont *La cuisinière* (1929), *Ça va venir découragez-vous pas* (1930), *Toujours l'R-100* (1930), *Le commerçant des rues* (1931) et *Les cinq jumelles* (1935). Elle effectue également de nombreuses tournées au Québec et dans les communautés francophones du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Nord-Est des États-Unis. Les chansons de Mary Travers sont composées dans la langue de tous les jours sur des airs enjoués agrémentés de turlute, sa signature vocale. Ses textes, inspirés d'expériences personnelles, de la vie quotidienne et de l'actualité, incarnent la réalité d'une époque. Plusieurs de ses compositions sont devenues des classiques du répertoire de la musique traditionnelle du Québec;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 18 février 2016

La ministre,



HÉLÈNE DAVID

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**LAWINONKIE MARGUERITE VINCENT
 (1783-1865)**

La ministre de la Culture et des Communications,
 M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- *Lawinonkie* Marguerite Vincent (1783-1865);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Lawinonkie Marguerite Vincent est une artisane de la Nation huronne-wendat reconnue pour sa contribution significative à la transmission et à la mise en valeur des savoir-faire artisanaux traditionnels. Vers 1830, elle met sur pied un atelier de fabrication de raquettes, de mocassins, de mitaines, de toboggans et d'autres articles destinés aux militaires et à la clientèle touristique. *Lawinonkie* Marguerite Vincent y organise le travail et y enseigne les techniques de fabrication et de décoration de pièces artisanales. Une forte proportion du village y travaille, tout comme son mari, *Hondawanhont* Paul Picard Paul, et son neveu, Philippe Vincent. La qualité du travail de *Lawinonkie* Marguerite Vincent, ainsi que sa créativité, son ingéniosité et sa capacité d'adaptation permettent à son atelier de contribuer à la subsistance de plusieurs familles. *Lawinonkie* Marguerite Vincent est ainsi considéré comme une pionnière du développement de l'artisanat huron-wendat pendant le XIX^e siècle;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

- 2 -

Fait à Québec, ce 8 mars 2022.

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

LOUIS HÉBERT ET MARIE ROLLET

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ces personnages historiques :

- Louis Hébert (vers 1575-1627)
- Marie Rollet (vers 1580-1649)

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Louis Hébert et Marie Rollet sont des figures emblématiques de l'histoire du Québec. Ils s'établissent à Québec, en Nouvelle-France, en 1617, avec leurs trois enfants, Anne, Guillemette et Guillaume. Louis Hébert est reconnu comme le premier colon de la Nouvelle-France, considérant qu'il est le premier Européen à tirer sa subsistance de ses terres, qu'il défriche et cultive. Il est aussi le premier titulaire de la fonction de procureur du roi et est reconnu comme le premier pharmacien et seigneur en Nouvelle-France. Son épouse, Marie Rollet, collabore à la culture du sol, est une soignante et enseigne aux Autochtones. Elle et sa famille font partie des quelques Français qui demeurent à Québec lorsque la cité est occupée par les Anglais entre 1629 et 1632. Louis Hébert et Marie Rollet ont une lignée importante en Amérique du Nord par leur fille Guillemette, mariée à Guillaume Couillard.

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 14 juin 2017

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**JOSEPH-ELZÉAR BERNIER
(1852-1934)**

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. LUC FORTIN, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Joseph-Elzéar Bernier (1852-1934);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Joseph-Elzéar Bernier est l'un des navigateurs les plus populaires du Québec et du Canada au cours des XIX^e et XX^e siècles. Fils et petit-fils de marin, il apprend son métier à L'Islet et devient capitaine à l'âge de 17 ans. Pendant sa carrière, il commande plus de 100 navires, dont plusieurs embarcations de marchandises sur le fleuve Saint-Laurent. Il traverse l'Atlantique à plus de 250 reprises, en établissant des records de vitesse. Il effectue aussi une dizaine d'expédition dans l'Arctique et est l'un des artisans de l'affirmation de la souveraineté canadienne sur ce territoire. Pendant quelques années, il dirige les chantiers maritimes de Québec et de Pointe-Lévy;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Signé à Québec, ce 15 septembre 2016

Le ministre,



LUC FORTIN

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**FRANÇOIS DE LAVAL
 (1623-1708)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{ME} MARIE MONTPETIT, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, elle désigne ce personnage historique :

- François de Laval (30 avril 1623 – 6 mai 1708);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Mgr François de Laval est une figure importante de l'histoire du Québec. Il est le descendant d'une noble famille de France. Ordonné prêtre en 1647, il est archidiacre du diocèse d'Évreux de 1648 à 1654, puis œuvre à l'Ermitage de Caen, de 1654 jusqu'à son départ pour Québec. En 1658, la Nouvelle-France est érigée en vicariat apostolique par le pape Alexandre VII, et Mgr de Laval, fait évêque *in partibus* de Pétrée, est nommé à sa tête. Arrivé à Québec l'année suivante, le nouveau prélat se consacre énergiquement à l'organisation de l'Église canadienne en fondant, en 1663, le Séminaire de Québec, une communauté de prêtres séculiers chargée de la formation du clergé diocésain et du service des paroisses. En 1664, Mgr de Laval érige canoniquement la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, une première en Nouvelle-France, et la place sous la direction du Séminaire. Il crée aussi le Petit Séminaire de Québec, en 1668, et une école de métiers à la Grande-Ferme de Saint-Joachim. En 1674, avec l'élévation du vicariat apostolique au rang de diocèse par le pape Clément X, Mgr de Laval devient le premier évêque de Québec. Au cours de son épiscopat, il crée une vingtaine de paroisses dans ce diocèse qui comprend toutes les possessions françaises en Amérique. Personnage influent, Mgr de Laval prend aussi une part active à l'administration générale de la colonie en siégeant au Conseil souverain. Il fait également valoir à plusieurs reprises ses points de vue aux représentants des pouvoirs civils sur certains enjeux sociaux, comme la traite de l'eau-de-vie. Cet évêque bâtisseur est

- 2 -

reconnu pour avoir jeté les bases de l'Église canadienne et pour avoir entrepris son édification, ce qui a contribué de manière notable au développement de la Nouvelle-France;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 1^{er} février 2018

La ministre

MARIE MONTPETT

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉSIGNATION
D'UN PERSONNAGE HISTORIQUE**

**OLIVIER LE JEUNE
(Décédé en 1654)**

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{ME} NATHALIE ROY, donne avis :

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Olivier Le Jeune (décédé en 1654);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Arrivé à Québec avec l'expédition des frères Kirke qui s'emparent de la colonie en 1629, Olivier Le Jeune est le premier esclave noir connu de l'histoire de la Nouvelle-France et le premier Noir établi de manière permanente dans la vallée du Saint-Laurent. Sa singularité tient à ce que la présence des Noirs au Canada demeure très rare jusqu'à la fin du XVII^e siècle, moment où l'esclavage est déjà bien établi dans les colonies françaises des Antilles. En dépit du souhait des autorités coloniales de faire venir des esclaves noirs pour pallier le manque de main-d'œuvre, aucun navire négrier n'est venu dans la vallée du Saint-Laurent. Les esclaves noirs qu'on retrouve au Canada sous le Régime français proviennent non pas de la traite, mais principalement des colonies anglaises voisines, d'où ils étaient amenés en contrebande ou comme prisonniers de guerre. D'autres ont été ramenés par des marchands canadiens lors de leurs voyages d'affaires en Louisiane et aux Antilles. Dans la vallée du Saint-Laurent, les esclaves sont surtout au service de l'élite urbaine et de quelques marchands fortunés;

Ce personnage revêt une forte importance symbolique en mettant en lumière la présence des Noirs sur le territoire québécois depuis près de quatre siècles.

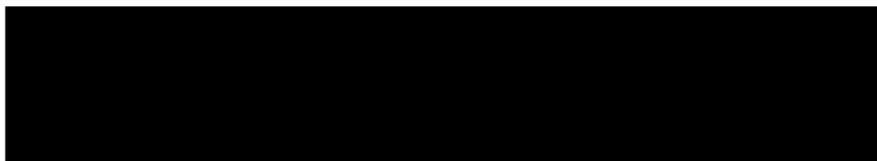
- 2 -

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 6 février 2020

La ministre,



NATHALIE ROY

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS DE DÉSIGNATION

**ATHANASE DAVID
 (1882-1953)**

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, il désigne ce personnage historique :

- Athanase David (1882-1953), aussi connu sous le nom de Louis-Athanase David;

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Avocat et homme politique, Athanase David est député à l'Assemblée législative du Québec de 1916 à 1936, et de 1939 à 1940, puis sénateur de 1940 à 1953. Comme secrétaire de la province dans les cabinets des premiers ministres Lomer Gouin et Louis-Alexandre Taschereau de 1919 à 1936, il a pris des mesures et a fait adopter des lois qui ont eu un impact décisif dans l'essor culturel du Québec. Parmi ses principales réalisations, il y a la création du Service des archives de la province (devenu les Archives nationales du Québec) en 1920, la création des prix David en 1922, l'adoption de la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique et la création de la Commission des monuments historiques en 1922, l'adoption de la Loi concernant les musées de la province en 1922, la création des écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal en 1922 et en 1923, l'ouverture du Musée de la province (devenu le Musée national des beaux-arts du Québec) en 1933 et l'appui constant prodigué au développement de programmes de bourses pour favoriser le perfectionnement des artistes et des diplômés universitaires en Europe. Il a soutenu également, à compter de 1929, la diffusion de contenus éducatifs et culturels à la radio via l'émission *L'Heure provinciale* sur les ondes de CKAC;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

- 2 -

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 26 octobre 2023.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE